

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou

Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



Rapport Annuel

Sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

ANNEE 2024

SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE-ROTROU

Siège social : 44 rue Villette Gâté
28400 NOGENT-LE-ROTROU

Bureaux : 30 rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTROU
Tel : 02.37.29.68.56

Site internet : www.sictom-nogentlerotrou.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	6
A – LE TERRITOIRE	6
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT.....	7
1. <i>Le Comité Syndical</i>	7
2. <i>Le Bureau Syndical</i>	8
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2024)</i>	8
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT.....	9
1. <i>Les compétences</i>	9
2. <i>Le mode de financement</i>	9
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	9
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	11
2.3 - TVA à taux réduit.....	11
D – LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNEE ET PERSPECTIVES	12
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	15
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	15
1. <i>Les déchets des ménages</i>	15
1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	15
1.2. Les Collectes Sélectives	15
1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte	17
1.4. Les Déchèteries	18
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	19
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères.....	19
2.2. Collectes en Déchèteries.....	20
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	20
3. <i>Les tonnages collectés et leur évolution</i>	21
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)	21
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte.....	22
3.3. Les tonnages collectés en déchèteries	22
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	25
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	25
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	27
2.1. L’Usine d’Incinération	27
2.2. Le Centre de Tri	30
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	33
2.4. Le Centre d’Enfouissement Technique.....	33
C. PERFORMANCES DU SICTOM	34
1. <i>Réduction des quantités de déchets produits</i>	34
2. <i>Valorisation</i>	35
D. COMMUNICATION ET PREVENTION.....	37
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i>	37
1.1 - Les Outils de Communication.....	37
1.2 - Les Animations	40
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation	41
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	42
2.1 – Le contexte réglementaire	42
2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM	42
2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2023	44
2.3 - La collecte des textiles	50
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L’HOMME ET A L’ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D’ELIMINATION DES DECHETS	52
1. <i>Rappel de quelques actions prises ces dernières années</i>	52
2. <i>Actions engagées au cours de l’année 2024</i>	56
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	59
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	59
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF).....	60

C. LES RECETTES.....	61
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	62
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers	62
2. Le service des DECHETERIES	63
3. Le service PREVENTION	64
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2023)	65
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	67
A. LE SERVICE.....	67
B. LES TONNAGES COLLECTES	67
C. LES COUTS	68
ANNEXES.....	69
GLOSSAIRE	77

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

1974

Création : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **39 communes**, pour **31 572 habitants** (donnée INSEE 2021), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou depuis le 1^{er} janvier 2017.

1977

La première réalisation du Syndicat fut **la construction d'une usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril **1977**.

1982

La **collecte du verre** a été instituée en **1982**, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

1993

En **1993**, afin d'améliorer la qualité du service, la **collecte des ordures ménagères est conteneurisée**. Cette même année, la « déchèterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchèteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

1999

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut **transmise par le SICTOM au SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir)**.

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets n'étaient alors plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

2000

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, **la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines** a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchèteries et a autorisé **l'accès des déchèteries aux professionnels**.

2003

En **2003**, une nouvelle **déchèterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

2005

Dès octobre **2005**, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchèterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

2009

Dès **2009**, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie **sa communication** sur le tri sélectif.

2012

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel, un programme local de prévention** en 2012 puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) en 2018.

2015

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchèteries, dès 2015, le

2017

SICTOM engage la rénovation de son parc, par **l'extension de la déchèterie de Thiron-Gardais et celle de Charbonnières** en 2017.

2019

Au 1^{er} janvier 2019 : **sortie des communes de CONDEAU et DANCE**. La Communauté de Communes Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes nouvelles.

Au 1^{er} janvier 2019 : **dissolution du SOMEL** et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en place **d'une coopération** entre le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM de Courville et Chartres Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

2022

Mise en place **de l'extension des consignes de tri** des emballages.

Réflexion sur **l'évolution des services**.

Etude de projet pour la **rénovation de la déchèterie de Nogent le Rotrou**.

2023

Début des **travaux de restructuration de la déchèterie de Nogent le Rotrou** et création d'une végétri (dépose au sol des végétaux).

Relance de la Promotion du **compostage individuel**.

2024

Evolution des services : mise en place de la **collecte des emballages et papiers en porte à porte**, distribution de **bacs à couvercle jaune** à tous les usagers, **réduction des fréquences** de collecte des ordures ménagères.

Achèvement des travaux de rénovation de la déchèterie de Nogent-le-Rotrou.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

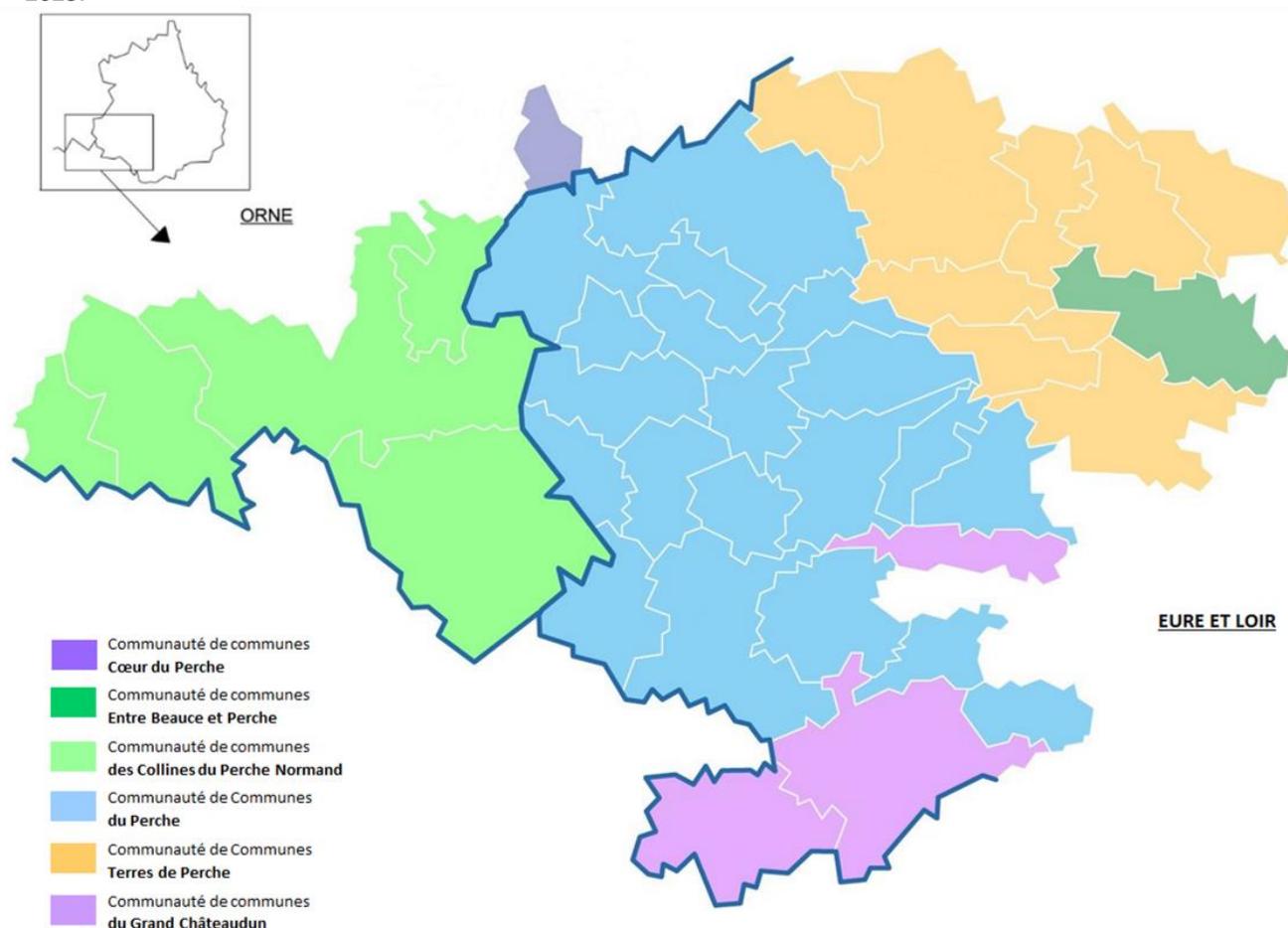
Le Syndicat compte **39 communes**, pour **31 572 habitants** (donnée INSEE 2021 – population connue au 1^{er} janvier 2024), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de **Dancé et Condeau** ont quitté le SICTOM au 1^{er} janvier 2019. La Communauté de Communes Cœur de Perche a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. **Néanmoins, la collecte des ordures ménagères a été assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte en mai 2023.**



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil-sur-Huisne, l'Hermitière et Saint-Agnan-sur-erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL-AU-PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Fréigny et Saint-Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authon-du-Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON-DU-PERCHE.

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2024

Population municipale INSEE 2020 connue au 1er janvier 2024

département 28

Communauté de Communes du PERCHE	
ARCISSES <i>Brunelles Coudreceau Margon</i>	2200
Argenvilliers	320
Authon-du-Perche <i>Authon-du-Perche Soizé</i>	1484
Beaumont-les-Autels	422
Bethonvilliers	125
Champrond-en-Perchet	397
Chapelle-Royale	308
Charbonnières	255
Coudray-au-Perche	362
La Gaudaine	178
Les Autels-Villevillon	113
Les Etillieux	200
Luigny	417
Miermaigne	177
Nogent-le-Rotrou	9341
Souancé-au-Perche	505
St Bomer	192
St Jean-Pierre-Fixte	264
Trizay	429
Vichères	286
<i>20 communes</i>	17 975

département 28

Communauté de Communes TERRES DE PERCHE	
Chassant	312
Combres	548
La Croix-du-Perche	148
Frazé	493
Happonvilliers	321
Marolles-les-Buis	207
Nonvilliers-Grand'Houx	432
Saintigny <i>Frétigny Saint-Denis-d'Authou</i>	934
Thiron-Gardais	982
<i>9 communes</i>	4 377

département 28

Communauté de communes du GRAND CHATEAUDUN	
La Bazoche-Gouët	1 215
Moulhard	138
Chapelle-Guillaume	183
<i>3 communes</i>	1 536

département 61

Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
Bellou-le-Trichard	200
Ceton	1765
St Germain-de-la-Coudre	823
Val-au-Perche	3369
St Hilaire / Erre	501
<i>5 communes</i>	6 658

département 61

Communauté de communes CŒUR DU PERCHE	
St Pierre-la-Bruyère	433
<i>1 commune</i>	

département 28

Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE	
Montigny-le-Chartif	593
<i>1 commune</i>	

superficie : 752,94 km² 42,18 hab/km²

TOTAL POPULATION	31 572
	<i>39 communes</i>

B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

1. Le Comité Syndical

- Composition du Comité :**

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, **57 délégués titulaires** sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.



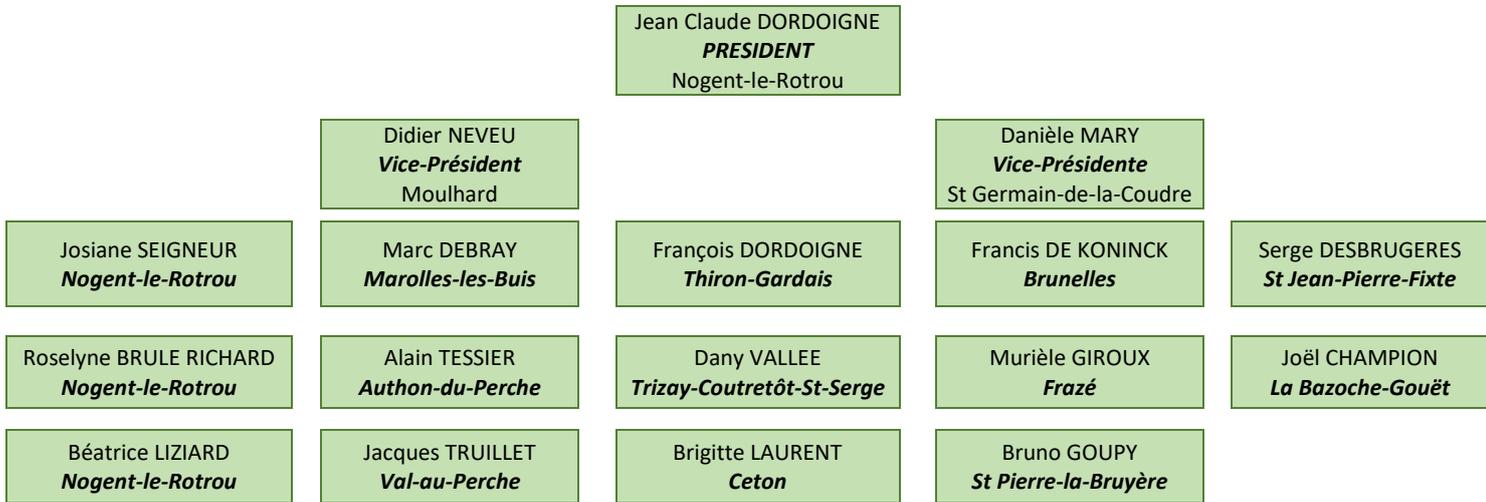
- Missions du comité :**

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau :**

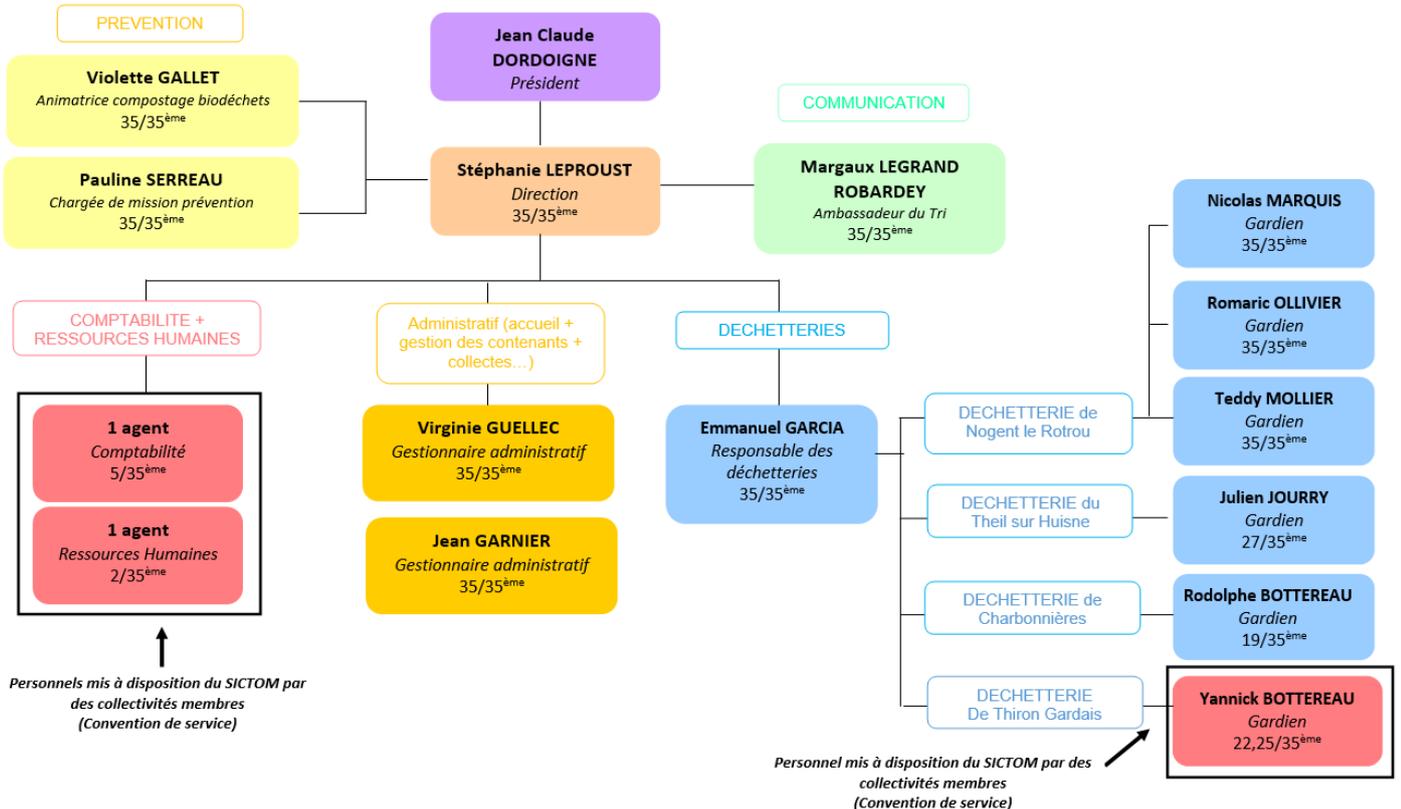


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2024)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 12 agents et 3 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



⇒ **Modalité d'établissement de la TEOM**

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'usager. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte en porte à porte, sont définies.



Eure-et-Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par quinzaine + 1 collecte d'emballages par quinzaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazoche-Gouët, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

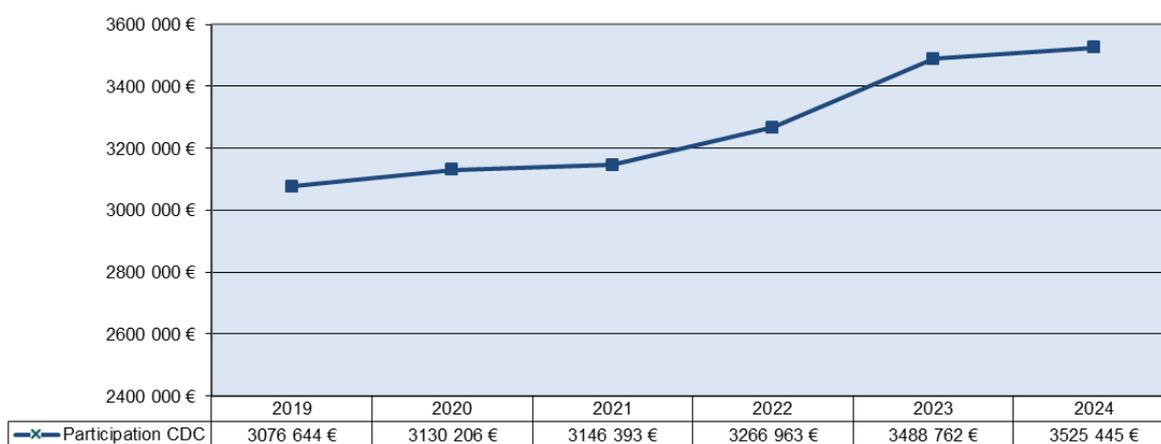
Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par quinzaine + 1 collecte d'emballages par quinzaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ **Evolution**

Evolution des participations des Communautés de Communes



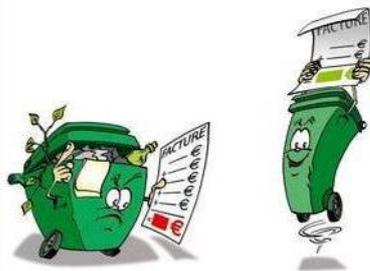
	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Montant des participations des CDC	3 266 963 €	3 488 762 €	3 525 445 €	+1,05 %
€uros/habitants	102,47€/hab*	109,86 €/hab**	111,66 €/hab***	+1,63 %

*base pop 2022 : 31 881 hab **base pop 2023 : 31 756 hab ***base pop 2024 : 31 572 hab

Le coût en euro par habitant n'est qu'une moyenne donnée à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe



Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité. Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

La redevance spéciale est appliquée **depuis le 1er Janvier 2015**. Le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les établissements **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** étaient concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive leur a été soumise en 2014.

La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les établissements en question ont la possibilité de gérer eux-mêmes leurs déchets en faisant appel à des prestataires privés, auquel cas, ils ne sont pas soumis à cette redevance spéciale.

Le SICTOM a abaissé le seuil à 2 500L de déchets produits par semaine au 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2024, 6 entreprises sont soumises à la REDEVANCE SPECIALE et ont signé une convention avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service



La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vi : Volume installé

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Vc : volume collecté (m3/semaine)

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

Les tarifs proposés pour l'année 2024 sont :

Location et maintenance des bacs (L) :	48,25 € TTC / m³ / an
Collecte (C) :	93,56 € TTC / tonne
Traitement (incinération) (T) :	136,51 € TTC / tonne

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2023.

2.3 - TVA à taux réduit



Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme CITEO, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** : 5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

En compensation de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), depuis le **1^{er} janvier 2021**, les prestations qualifiées d'économie circulaire (collecte séparée, collecte en déchèterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et assimilés), bénéficient d'un taux de **TVA réduit à 5,5%**, afin d'en réduire le coût.

D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

⇒ Le contexte économique :

Un environnement économique et financier national toujours plus complexe

En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. La croissance atteint 1,1 % sur l'année 2024, avec une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques.

En 2024, le déficit public prévu s'établit à 6,1 % du PIB. Prises dans leur ensemble, les mesures proposées dans le PLF 2025 constituent un effort permettant de redresser le solde public de 2 points de PIB par rapport à une situation contrefactuelle où aucune mesure ne serait prise.

Au total, ces mesures de redressement font porter principalement l'effort sur la réduction de la dépense publique.



Mesures retenues par l'État pour faire contribuer les collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics

L'État prévoit trois mesures afin d'économiser 5 Md€ sur le secteur public local :

- **Mise en place d'un fonds de « résilience »**

Ce « mécanisme de résilience » conduirait à un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales, ayant un niveau de dépenses de fonctionnement supérieur à 40 M€.

- **Le Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales**

L'article 31 du PLF 2025 prévoit, exceptionnellement, une stabilisation en valeur du produit de TVA versé aux collectivités locales en 2025.

- **Une réduction du taux de remboursement du FCTVA et une modification du périmètre des dépenses éligibles**

L'État prévoit également dans le PLF 2025 de procéder à un abaissement du taux de remboursement du FCTVA et d'exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette de dépenses éligibles.

En outre, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, le taux de compensation forfaitaire serait fixé à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024) pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025.



D'autre part, l'état prévoit des mesures qui vont impacter les dépenses de personnel des collectivités locales

Afin d'assainir la situation financière de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), l'État prévoit dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) une augmentation de 3 points par an sur 4 ans du taux de cotisation employeur à la CNRACL. Cette hausse va représenter une dépense supplémentaire pour les employeurs territoriaux dès 2025.

Il est envisagé également la création d'une nouvelle contribution de solidarité par le travail (augmentation de 7 heures de la durée annuelle de travail).



Le SICTOM voit ses coûts croître et certaines recettes diminuer. Ces éléments vont l'obliger à faire appel aux redevables de manière plus importante.

⇒ Les objectifs de la loi de transition énergétique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGEC du 10 février 2020, fixent certaines mesures qui auront un impact sur l'activité de notre syndicat.

Les principales dates à retenir pour les collectivités et les établissements ayant en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers sont :

- **Avant le 31/12/2022** : mise en place de l'**extension des consignes de tri des plastiques**,
- **Avant le 31/12/2023** : mise en place une **solution de gestion des biodéchets** (l'obligation existe déjà pour les gros producteurs).



⇒ Evolutions de la TGAP



Dans le domaine des déchets, le ministère de l'économie, maintient la refonte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en vue de « favoriser le recyclage ». **La hausse de la TGAP** sera progressive, de 2021 à 2025. Cette hausse concernera la fiscalité applicable aux usines d'incinération et aux centres d'enfouissement.

TGAP en €/tonne	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Incinération (si valorisation énergétique)	6,01 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	15 €	15 €
Enfouissement	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €

⇒ Evolutions des services de collecte

En raison :

- Du **contexte économique** peu favorable (augmentation importante des prix, TGAP, énergie ...),
- Du **contexte réglementaire** (nouvelles obligations en matière de gestion des déchets : extension des consignes de tri, gestion des biodéchets, tarification incitative),
- Des **performances médiocres** du SICTOM en matière de tri des déchets,
- De la **caractérisation de nos poubelles** qui indique que 41% du bac noir pourraient être compostés et 26% triés/recyclés,

Les élus du SICTOM ont décidé, de profiter du renouvellement des marchés, pour revoir l'organisation des services. Celle-ci est **effective depuis le 1^{er} janvier 2024**.



Ces évolutions concernent :

- **La réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères** sur tout le territoire : Les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon sont collectées en C1. Les autres communes sont collectées en C0,5.
- **La mise en place d'une collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers** avec dotation en bacs à couvercles jaunes :
 - Fréquence de collecte C0,5 pour l'ensemble du territoire,
 - Fréquence de collecte C1 pour les zones agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon (ARCISSES).

La mise en place de ces mesures a eu un impact financier conséquent sur le budget du SICTOM (équipement en bacs, augmentation des dépenses de tri, communication sur le changement, salaire d'une animatrice compostage, ...). Néanmoins, en améliorant nos performances et en réduisant nos déchets, nous espérons que ces mesures nous aideront à contenir les fortes augmentations de coûts attendues pour les années à venir.

Extrait de l'information transmise aux usagers dans le journal du SICTOM :

Ce changement des fréquences de collecte répond à plusieurs constats :

Le tri de tous les emballages et papiers

Depuis le 1^{er} juillet 2022, **tous les emballages se trient**. Cette évolution des consignes de tri permet de **trier davantage de déchets** et ainsi de **réduire le poids et le volume des ordures ménagères**.



En 2022, nous avons trouvé en moyenne **52 kg/hab/an d'emballages** dans la **poubelle noire** qui ne devraient plus s'y trouver si tous les habitants trient correctement.

Limiter la forte augmentation des coûts :

Depuis plusieurs années, les coûts de gestion des déchets pris en charge par le SICTOM augmentent continuellement (+10% entre 2010 et 2020) et plus particulièrement ces 2 dernières années (augmentation carburant ...).

L'obligation de trier les biodéchets en 2024

Les déchets compostables représentent environ **102,2 kg/hab/an** de notre poubelle noire dont **47,1 kg/hab/an** de gaspillage alimentaire.

Le tri des biodéchets sera obligatoire pour tous à compter du 1^{er} janvier 2024. Il permet de continuer à réduire le poids des poubelles noires, contribuant ainsi à limiter les coûts de traitement.

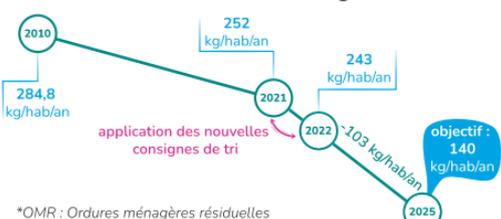
En compostant, ce sont des poubelles noires sorties moins souvent, avec moins d'odeurs.

La baisse constante des tonnages d'ordures ménagères

Depuis 2010, les tonnages d'ordures ménagères baissent. Si on extrait la majorité des emballages, du papier et des déchets alimentaires du bac noir, on parviendra à **140 kg/hab/an** (au lieu de 243 actuellement).

Il s'agit d'un **défi collectif à relever**, certes ambitieux, mais réaliste et atteignable si chacun participe à la **réduction, au tri et à la valorisation des déchets** !

Évolution des tonnages des OMR* sur le territoire de SICTOM de Nogent-le-Rotrou



⇒ Amélioration des conditions de dépôts en déchèteries

Programme d'investissement et de mise en conformité réglementaire des installations

Il s'agit de travaux de remise en état et d'adaptation en vue d'optimiser le tri sur les déchèteries et l'adapter aux nouvelles filières REP.




2023/2024 : rénovation de la déchèterie de NOGENT LE ROTROU

Les travaux de rénovation de la déchèterie de Nogent le Rotrou ont débuté au mois de mai 2023 et se sont achevés à l'automne 2024. Le montant total des travaux s'élève à environ 1 326 000 € TTC.

A cela s'ajoutent des équipements nécessaires au fonctionnement du nouveau site (chariot télescopique, matériel, mobilier ...) et les différentes missions techniques (AMO, CSPS, CT, architecte ...). Ce qui porte le projet à **1 585 000 € TTC**.

A noter que la système vidéoprotection et le contrôle d'accès n'ont pas encore été mis en œuvre.

Le fonctionnement du site a été modifié pour certains flux : dépose de déchets au sol et rechargement dans les bennes. De nouveaux frais de fonctionnement sont apparus et les charges de personnel se trouvent augmentées. Le fonctionnement du site nécessite dorénavant le recours de 4 gardiens à temps plein.

Face à ces investissements importants, le SICTOM a souscrit deux **prêts** au cours de l'année 2023 pour un total de **900 000 €**. Le premier a été débloqué en décembre 2023 et le second en mai 2024.

En parallèle, le SICTOM a perçu une **aide de l'Etat** (DETR) à hauteur de **135 000 €** pour ce projet.

Le solde a été couvert par les fonds propres du SICTOM (excédent).

⇒ Renforcement des actions de prévention et de valorisation

• Développement du réemploi :

Une zone réemploi a été mise en place sur la déchèterie de Nogent le Rotrou dès septembre 2024 : un local dédié à la récupération d'objets destinés au réemploi permet de capter une partie du flux amené par les usagers. Les associations d'insertion qui ont conventionné avec le SICTOM, récupèrent les objets chaque semaine.

En parallèle, la zone est ouverte au public une journée par semaine.

• Gestion des biodéchets :

Renforcement et généralisation du compostage individuel et partagé depuis le 1^{er} janvier 2024.

• Généraliser les nouvelles REP sur toutes les déchetteries :

En 2024, la gestion des déchèteries a été impactée par la mise en œuvre de nouvelles REP (responsabilité élargie du producteur) :

- Les **ASL (articles de sports et de loisirs)** pris en charge par l'éco organisme ECOLOGIC,
- Les **ABJ thermiques (articles bricolages et jardin)** pris en charge par l'éco organisme ECOLOGIC,
- Les **JJ (Jeux et Jouets)** pris en charge par l'éco organisme ECOMAISON,
- Les **ABJ non thermiques (articles bricolages et jardin)** pris en charge par l'éco organisme ECOMAISON,

- **PMCB (produits et matériaux de construction et du bâtiment)** pris en charge par l'éco organisme VALOBAT. Chacun de ces flux sont dorénavant pris en charge de manière opérationnelle ou financière (suivant les sites) par les éco organismes, ce qui minimise les coûts pour le SICTOM. Les REP prennent en charges frais de collecte et de traitement. Si les premiers flux concernent de faibles tonnages, en revanche le dernier flux (PMCB) représente des tonnages non négligeables.

Environ 800 t de déchets ont été gérés de manière opérationnelle par ces nouvelles REP en 2024 sur la déchèterie de Nogent le Rotrou.

Pour permettre le déploiement de ces REP et optimiser les coûts de prise en charge de ces déchets, nous allons devoir étendre ces nouveaux dispositifs aux autres déchèteries. Néanmoins, le manque d'espace disponible et la configuration des sites, vont poser problèmes pour la mise en place de nouveaux caissons de collecte.



2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, emballages ménagers et papiers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchèteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte-à-porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent-le-Rotrou, construit en 2009 par le SOMEL et géré par **CMTV depuis le 1^{er} janvier 2019**, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur anthracite fournis par le Syndicat. Le syndicat dispose de 8 tailles de bacs différentes (80L-120L-180L-240L-340L-500L-660L-770L) qui permettent d'adapter la taille du bac à chaque foyer.

Le SICTOM disposait au 31/12/2024 d'un volume de bacs à ordures ménagères en place sur son territoire de **3 353 430 litres**. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE**.



⇒ La fréquence de collecte

MODIFICATION intervenue au 1er janvier 2024 :

⇒ La fréquence de collecte des ordures ménagères a été **réduite**. Elle varie **d'une collecte tous les 15 jours à une collecte par semaine** selon les communes. Le calendrier des collectes, joint en annexe 1, indique le jour de collecte par commune.

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte-à-porte.

⇒ Les flux de collecte sélective

- Le **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s’effectuait par couleur),
- Les **emballages ménagers** et les **papiers** (collectés en mélange depuis 2016).

MODIFICATIONS intervenues au cours de l’année 2022 :

⇒ **Simplification des consignes de tri** : depuis le 1^{er} juillet 2022, tous les emballages se trient. Cette mesure répond à l’obligation réglementaire qui imposait la mise en place de l’extension des consignes de tri des plastiques avant le 31/12/2022.

→ Dans le bac jaune, que des emballages, du papier et en **VRAC** !



⇒ Les modalités de collecte

MODIFICATIONS intervenues depuis le 1^{er} janvier 2024 :

⇒ Mise en place de la **collecte en porte à porte des emballages et papiers** sur toutes les communes du Syndicat, distribution de **bacs à roulettes à couvercle jaune**. Collecte alternée avec les ordures ménagères **une semaine sur 2** pour toutes les communes, à l’exception des parties agglomérées de Nogent-le-Rotrou et Margon (ARCISSES), collectées chaque semaine.

Collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers		
	NOGENT + MARGON Zone agglomérée	Autres communes + écarts de Nogent et Margon
 Bac d’ordures ménagères	1 fois par semaine	1 fois par quinzaine (une semaine sur deux)
 Bac des emballages et papiers	1 fois par semaine	1 fois par quinzaine (une semaine sur deux)

Les modalités de collectes sélectives sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire
Contenants				
Nombre et volumes	Bacs roulants verts de 120L pour l'habitat individuel et de 240 L pour l'habitat collectif 474 000 litres distribués Bacs loués à la société ESE	191 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Bacs roulants gris à couvercle jaune de 80L à 770L Bacs individuels et bacs de regroupement 3 165 730 litres distribués Bacs loués à la société ESE	170 conteneurs de 4 ou 6 m ³
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Les 39 communes du SICTOM	Les 39 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	0,5 à 1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - Captage plus important, - Pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapté à l'habitat peu dense, - Évite le surcoût d'une collecte supplémentaire, - Qualité du tri meilleure.
	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs et bacs de regroupement). 	<ul style="list-style-type: none"> - Captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte



Dès mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte-à-porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon (Arcisses)** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **Depuis mai 2023**, cette collecte a évolué et n'est réservée qu'aux habitants de plus de 70 ans et personnes à mobilité réduite, sur inscription. Elle a lieu sur rendez-vous après appel téléphonique. Le collecteur se charge de distribuer les sacs et assure la collecte à domicile. **Depuis 2023, une fois collectés les déchets verts sont déposés à la déchetterie de Nogent le Rotrou.**

1.4. Les Déchèteries

Les déchèteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchèteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne et Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri.

Les deux premières (Thiron-Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchèterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchèterie de Thiron-Gardais en 2015, de la déchèterie de Charbonnières au cours de l'année 2017 et celle de Nogent-le-Rotrou en 2024.**



⇒ Les Déchets acceptés

							Bennes et emplacements dédiés uniquement sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou	

⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchèteries notamment :

Sont également interdits les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

THIRON GARDAIS

Rue des Tilleuls
Tél. : 02 37 49 50 79

HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)

LUNDI	14h00-17h30
MERCREDI	14h00-17h30
VENDREDI	14h00-17h30
SAMEDI	9h-12h / 14h-17h30

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)

LUNDI	14h00-17h30
MERCREDI	9h-12h/14h-17h30
VENDREDI	9h-12h/14h-17h30
SAMEDI	9h-12h / 14h-17h30

NOGENT-LE-ROTROU

Les Barbaras
Tél. : 02 37 52 97 21

HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)

LUNDI à SAMEDI
8h00-12h00 / 13h30-17h00

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)

LUNDI à VENDREDI
8h00-12h00 / 13h30-18h45
SAMEDI
8h00-12h00 / 13h30-17h30

LE THEIL/HUISNE

La Porcherie
Tél. : 02 37 49 67 81

LUNDI	13h30-17h30
MERCREDI	9h00-12h00 13h30-17h30
VENDREDI	9h00-12h00 13h30-17h30
SAMEDI	9h00-12h00 13h30-17h15

CHARBONNIERES

La Ferrandière
Tél. : 02 37 49 11 24

LUNDI	9h00-12h00
MERCREDI	13h30-17h30
VENDREDI	14h00-17h00
SAMEDI	9h00-12h00 14h00-17h00

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels aux horaires suivants :

Attention depuis le 01/01/2024 changement d'horaires sur Nogent le Rotrou :
ETE du lundi au samedi 9H-12H/13H30-17H45
HIVER du lundi au samedi 9H-12H/13H30-17H

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchèteries. Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchèteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Le site de NOGENT-LE-ROTROU a été rénové au cours des années 2023-2024 et le THEIL-SUR-HUISNE le sera d'ici peu.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte-à-porte avec les déchets résiduels ou en déchèteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité. En outre, les professionnels sont tenus de trier leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs de déchets ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **2 500L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 2 500L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2024, **6 établissements** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 56 bacs pour un volume de 33 630 L au 31 décembre 2024. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE**.



2.2. Collectes en Déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »
<ul style="list-style-type: none"> - Pour les produits réutilisables ou recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) - Dans la limite de 2 m³ par semaine 	les gravats (certains déchets de démolition, ...)	Gratuit depuis 2024 (filière PMCB) limité à 2 m ³ par semaine
	les encombrants (déchets volumineux, etc...)	20,00 euros / m ³
	les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m ³ limité à 12 m ³ par semaine
	les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	2,00 euros / kg

Nouveaux tarifs applicables depuis le 01/01/2024 (délibération du 10/11/2023)



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchèterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

- **Nombre de bénéficiaires :**

67 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchèteries au cours de l'année 2024. 138 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

- **Volume de déchets déposés :**

	2021	2022	2023	2024
Encombrants	412 m ³	487 m ³	469 m ³	525 m ³
Gravats	116 m ³	136 m ³	31 m ³	17 m ³
Déchets toxiques	1 015 kg	1 461 kg	903 kg	358 kg
Déchets verts	72 m ³	152 m ³	39 m ³	55 m ³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que des autres communes du syndicat, non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchèteries**.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

- **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.

85 t de cartons ont été collectés en 2024.

3. Les tonnages collectés et leur évolution

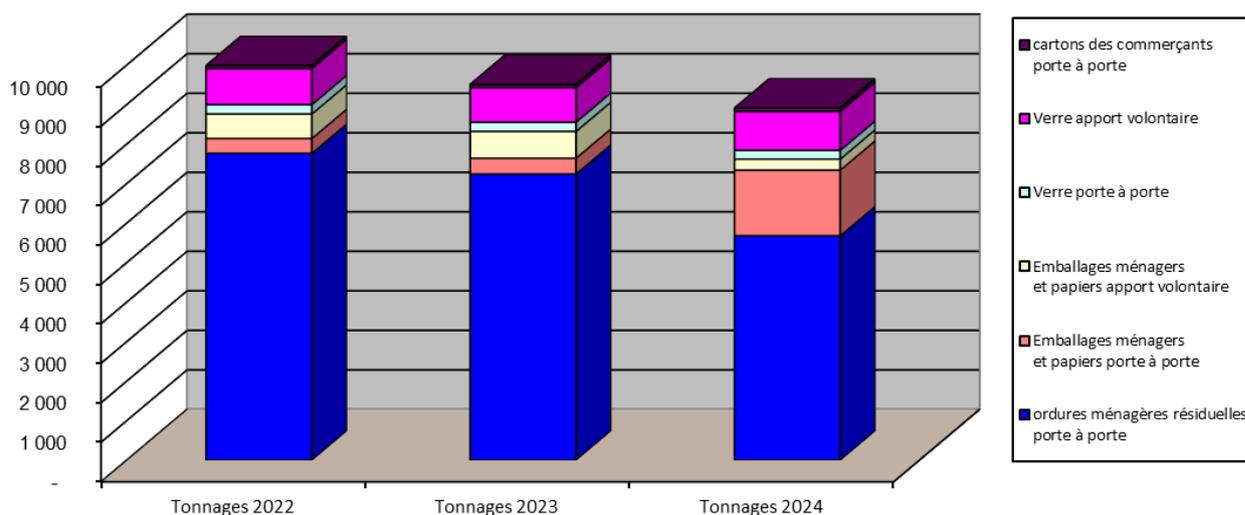
3.1. Les Collectes en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023-2024
OM	Collecte des ordures ménagères	Porte-à-porte	7 764	7 240 t	5 677 t	-21,59%
SELECTIF	BIFLUX (emballages et papiers en mélange)	Apport volontaire	619	632 t	279 t	-55,85%
		Porte-à-porte	376	400 t	1 662 t	315,44%
	Verre	Apport volontaire	912	885 t	985 t	11,30%
		Porte-à-porte	238	234 t	221 t	-5,56%
	Cartons des commerçants	Porte-à-porte	76	84 t	85 t	+1,19%
	<i>Sous Total Collecte sélective</i>		<i>2 221 t</i>	<i>2 235 t</i>	<i>3 232 t</i>	<i>+44,60%</i>
	TOTAL		9 984 t	9 475 t	8 909 t	-5,97%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer, les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ **Diminution générale des déchets collectés sur l'année 2024.** Néanmoins, on constate des variations à la hausse et à la baisse très prononcées suivant les flux. La mise en place de la collecte en PAP des emballages a permis d'augmenter de +300% le tonnage collecté. On constate également une importante baisse des ordures ménagères en lien avec ces évolutions de service et la promotion du compostage individuel.

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le verre, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte-à-Porte

TONNAGES	2021	2022	2023-2024
Déchets verts en PAP	32,72 t	23,40 t	NC

Depuis 2023, il n'y a plus de pesage des déchets verts collectés en porte à porte. Une fois la collecte réalisée, les sacs sont déposés par le collecteur dans les bennes de déchets verts de la déchetterie de Nogent le Rotrou.

3.3. Les tonnages collectés en déchèteries

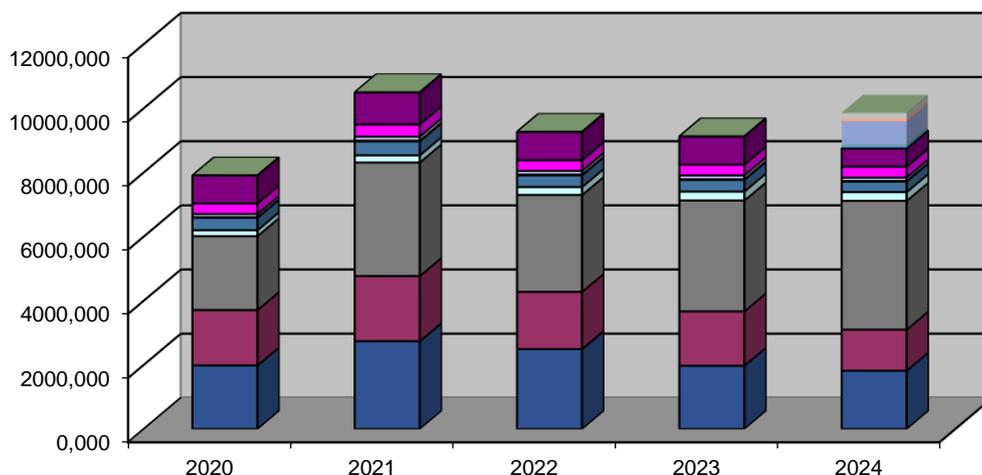
DECHETERIES		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION
Gravats	Thiron Gardais	388,240	320,720	268,250	236,360	
	Charbonnières	506,400	447,320	285,520	253,860	
	Nogent-le-Rotrou	1 291,320	1 181,600	974,230	994,020	
	Le Theil sur Huisne	548,600	540,160	441,520	333,350	
	Total	2 734,560	2 489,800	1 969,520	1 817,590	-7,71 %
Encombrants Non valorisables	Thiron Gardais	426,040	319,820	297,700	263,520	
	Charbonnières	340,540	314,400	276,500	259,480	
	Nogent-le-Rotrou	848,780	754,100	705,520	340,080	
	Le Theil sur Huisne	419,240	395,220	417,120	416,320	
	Total	2 034,600	1 783,540	1 696,840	1 279,400	-24,60 %
Encombrants INCINERABLES	Thiron Gardais				0,000	
	Charbonnières				0,000	
	Nogent-le-Rotrou				104,960	
	Le Theil sur Huisne				0,000	
	Total	0,000	0,000	0,000	104,960	-
Déchets verts	Thiron Gardais	519,100	448,900	505,380	575,280	
	Charbonnières	397,100	373,640	382,440	445,100	
	Nogent-le-Rotrou	1 949,260	1 630,660	1 920,700	2 237,420	
	Le Theil sur Huisne	672,940	568,560	648,460	758,860	
	Total	3 538,400	3 021,760	3 456,980	4 016,660	16,19 %
Cartons	Thiron Gardais	53,400	51,260	58,240	60,240	
	Charbonnières	39,740	48,920	49,380	49,440	
	Nogent-le-Rotrou	82,380	92,100	106,040	99,900	
	Le Theil sur Huisne	48,800	56,900	65,280	63,600	
	Total	224,320	249,180	278,940	273,180	-2,06 %
Métaux	Thiron Gardais	96,280	74,620	76,980	67,840	
	Charbonnières	78,120	71,280	67,040	60,660	
	Nogent-le-Rotrou	170,240	139,180	140,420	129,400	
	Le Theil sur Huisne	91,580	79,480	80,920	69,140	
	Total	436,220	364,560	365,360	327,040	-10,49 %
Batteries	Thiron Gardais	1,055	1,086	1,120	1,613	
	Charbonnières	1,965	1,716	1,376	1,404	
	Nogent-le-Rotrou	2,767	2,736	1,814	2,100	
	Le Theil sur Huisne	0,869	0,558	0,629	0,304	
	Total	6,656	6,096	4,939	5,421	9,76 %

DECHETERIES		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION
Huiles De vidange	Thiron Gardais	4,500	2,880	2,610	3,240	
	Charbonnières	0,900	2,700	1,800	1,530	
	Nogent-le-Rotrou	5,220	6,300	5,500	5,040	
	Le Theil sur Huisne	3,150	3,420	2,430	4,140	
	Total	13,770	15,300	12,340	13,950	13,05 %
Déchets Toxiques Hors ECODDS	Thiron Gardais	23,577	19,626	20,425	18,008	
	Charbonnières	21,734	20,957	19,399	19,409	
	Nogent-le-Rotrou	54,448	53,448	53,568	44,806	
	Le Theil sur Huisne	28,106	22,343	28,281	23,687	
	Total	127,865	116,375	121,673	105,909	-12,96 %
Déchets Toxiques ECODDS	Thiron Gardais				2,483	
	Charbonnières				1,240	
	Nogent-le-Rotrou				10,290	
	Le Theil sur Huisne				2,097	
	Total	0,000	0,000	0,000	16,119	-
Piles	Thiron Gardais	0,703	0,778	0,597	1,007	
	Charbonnières	0,591	0,990	0,625	0,381	
	Nogent-le-Rotrou	1,932	1,021	1,231	1,615	
	Le Theil sur Huisne	1,031	0,673	0,667	1,303	
	Total	4,257	3,462	3,120	4,306	38,01 %
Objet Ameublement MOBILIER	Thiron Gardais	98,320	107,880	126,440	98,040	
	Charbonnières	105,820	110,300	111,440	110,640	
	Nogent-le-Rotrou	412,880	412,860	450,220	250,160	
	Le Theil sur Huisne				13,980	
	Total	617,020	631,040	688,100	472,820	-31,29 %
D3E	Thiron Gardais	68,870	64,787	66,571	66,478	
	Charbonnières	64,666	59,922	55,950	63,492	
	Nogent-le-Rotrou	170,987	145,588	145,935	147,052	
	Le Theil sur Huisne	73,838	64,666	65,593	61,541	
	Total	378,361	334,963	334,049	338,563	1,35 %
Lampes	Thiron Gardais	0,271	0,136	0,165	0,405	
	Charbonnières	0,202	0,086	0,234	0,439	
	Nogent-le-Rotrou	0,633	0,732	0,678	1,086	
	Le Theil sur Huisne	0,246	0,340	0,410	0,314	
	Total	1,352	1,294	1,487	2,244	50,91 %
Cartouches Encre	Thiron Gardais	0,122	0,071	0,093	0,048	
	Charbonnières	0,076	0,069	0,118	0,117	
	Nogent-le-Rotrou	0,315	0,329	0,271	0,333	
	Le Theil sur Huisne	0,084	0,175	0,053	0,088	
	Total	0,597	0,644	0,535	0,586	9,53 %
BOIS hors REP	Thiron Gardais	170,680	148,020	123,640	63,020	
	Charbonnières	151,780	137,960	113,600	101,100	
	Nogent-le-Rotrou	408,980	350,340	381,020	128,840	
	Le Theil sur Huisne	265,820	243,320	259,920	268,800	
	Total	997,260	879,640	878,180	561,760	-36,03 %
BOIS Multi REP	Thiron Gardais				139,900	
	Charbonnières				29,140	
	Nogent-le-Rotrou				553,880	
	Le Theil sur Huisne					
	Total	0,000	0,000	0,000	722,920	-

DECHETERIES		2021	2022	2023	2024	EVOLUTION
PLASTIQUE Multi REP	Thiron Gardais					
	Charbonnières					
	Nogent-le-Rotrou				85,840	
	Le Theil sur Huisne					
	Total	0,000	0,000	0,000	85,840	-
PLATRE	Thiron Gardais					
	Charbonnières					
	Nogent-le-Rotrou				108,000	
	Le Theil sur Huisne					
	Total	0,000	0,000	0,000	108,000	-
MENUISERIES	Thiron Gardais					
	Charbonnières					
	Nogent-le-Rotrou				17,100	
	Le Theil sur Huisne					
	Total	0,000	0,000	0,000	17,100	-
Capsules nespresso	Thiron Gardais	0,530	nc	nc	0,227	
	Charbonnières	0,310	nc	nc	0,202	
	Nogent-le-Rotrou	0,870	nc	nc	0,568	
	Le Theil sur Huisne	0,580	nc	nc	0,284	
	Total	2,290	0,000	0,000	1,281	
Huiles végétales	Thiron Gardais	0,626	0,4090	0,5780	0,6380	
	Charbonnières	0,438	0,303	0,210	0,263	
	Nogent-le-Rotrou	0,427	0,606	0,843	0,612	
	Le Theil sur Huisne	0,403	0,209	0,519	0,440	
	Total	1,894	1,527	2,150	1,953	-9,17 %
Cartouches fusil	Thiron Gardais	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Charbonnières	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Nogent-le-Rotrou	0,300	0,300	0,397	0,461	
	Le Theil sur Huisne	0,000	0,000	0,000	0,000	
	Total	0,300	0,300	0,397	0,461	16,12 %
ABJ thermiques (Article bricolage jardin)	Thiron Gardais				5,109	
	Charbonnières				4,332	
	Nogent-le-Rotrou				9,211	
	Le Theil sur Huisne				0,754	
	Total	0,000	0,000	0,000	19,406	-
ASL (Articles Sport et Loisirs)	Thiron Gardais				6,314	
	Charbonnières				7,647	
	Nogent-le-Rotrou				18,990	
	Le Theil sur Huisne				5,525	
	Total	0,000	0,000	0,000	38,476	-
Jeux Jouets / ABJ (articles Bricolage jardin)	Thiron Gardais			0,580	3,140	
	Charbonnières			0,110	5,470	
	Nogent-le-Rotrou			0,000	7,450	
	Le Theil sur Huisne			0,000	2,740	
	Total	0,000	0,000	0,690	18,800	2 624,64 %
TOTAL		11 119,722	9 899,481	9 815,300	10 354,745	5,50 %

Les flux de déchets surlignés en jaune sont pris en charge dans le cadre des filières REP et sont soutenus opérationnellement et / ou financièrement par les éco organismes correspondants.

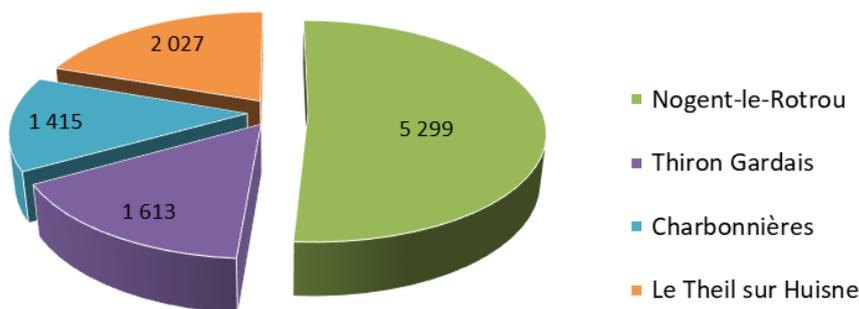
Evolution des tonnages de déchèteries



- MENUISERIES
- ASL (Articles Sport et Loisirs)
- ABJ thermiques (Article bricolage jardin)
- PLATRE
- PLASTIQUE multi REP
- BOIS multi REP
- Déchets toxiques ECODDS
- Encombrants INCINERABLES
- Piles
- Capsules
- BOIS
- Cartouches
- Lampes
- D3E
- Déchets toxiques
- Huiles
- Batteries
- Métaux
- Cartons
- Déchets verts
- Encombrants
- Gravats

⇒ Augmentation (+5,5% des tonnages) des déchets collectés en déchèteries en 2024.

Répartition des Tonnages collectés par déchèterie en 2024



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération CMTV (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	TRISALID VEOLIA à SARAN (45)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	PAPREC CRV Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	PAPREC CRV Le Mans (72)	Tri et recyclage
Gravats	SARL PESNAUX Recyclage à Nogent le Rotrou (28)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement

Ferrailles/Métaux	PASSENAUD Recyclage Champagné (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques (Hors filière REP)	RECYDIS Le Mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Déchets toxiques (Filières REP)	ECODDS via CHIMIREC à Javenne (35) et BS Environnement à Parçay Meslay (37)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le Mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE via MARTIN Environnement Chevilly (45)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Favières (28)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	PRINTERRE Chérisy (28)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SUEZ Gellainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le Mans (72)	Valorisation
Lampes	ECOSYSTEM via PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	ECOMAISON via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
BOIS Multi REP (PMCB/ABJ/JJ/DEA)	VALOBAT via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
PLASTIQUE Multi REP (PMCB/ABJ/JJ/DEA)	VALOBAT via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Plâtre	VALOBAT via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Menuiseries vitrées	VALOBAT via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Cartouches de fusils	Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage
Articles de sport et loisirs (ASL)	ECOLOGIC via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)	ECOMAISON via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage ou valorisation énergétique
Articles de Bricolage et Jardin thermiques (ABJ Th)	ECOLOGIC via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage, valorisation ou élimination
Jeux et Jouets (JJ)	ECOMAISON via PRAXY Saint Georges sur Eure (28)	Recyclage ou valorisation énergétique

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SICTOM depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place du SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir qui a été dissout.

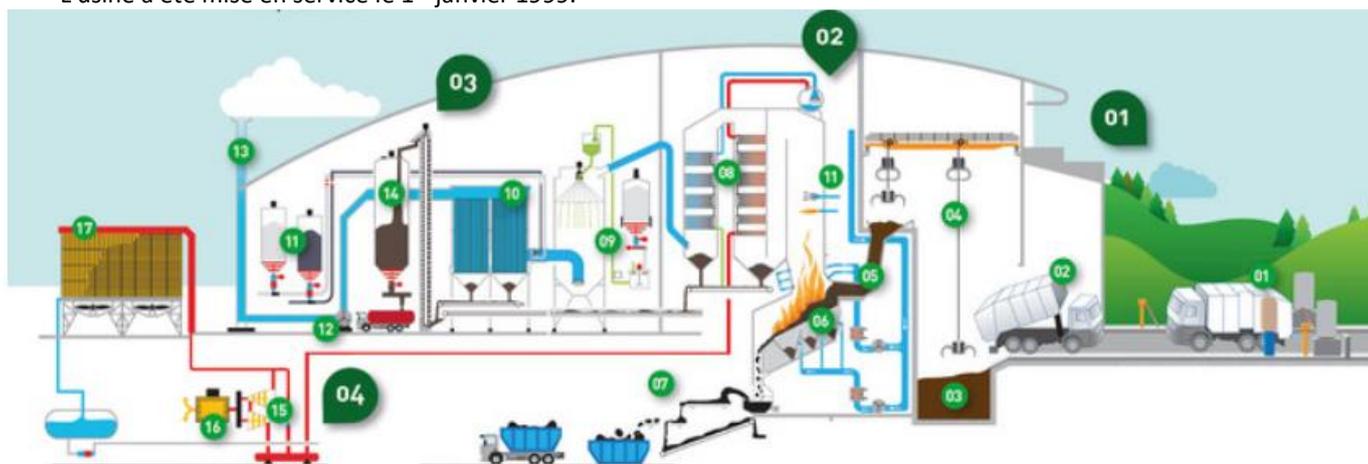
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **CMTV**.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1^{er} janvier 2019. Pour se faire, la **régie CMTV** (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) a été créée.

Localisation :	La Mare Carbonne 28300 MAINVILLIERS
Exploitant :	CMTV Régie Chartres Métropole
Propriétaire :	Chartres Métropole

⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service le 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (*zone n°1*)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (*zone n°2*)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (*zone n°3*)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (*zone n°4*)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

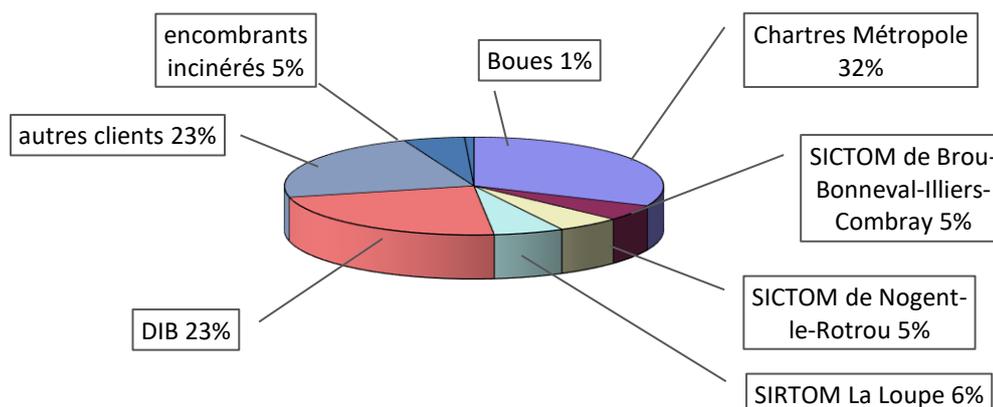
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

⇒ Origine des apports et tonnages traités

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la dissolution du SOMEL, et à l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine.

	2021	2022	2023	2024
CHARTRES METROPOLE	NC	34 357 t	33 480 t	33 076 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	NC	5 698 t	5 430 t	5 426 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 296 t	7 764 t	7 240 t	5 677 t
SIRTOM de La Loupe	NC	5 662 t	5 533 t	5 449 t
DIB	NC	23 474 t	25 038 t	23 945 t
Encombrants incinérés	NC	3 920 t	4 828 t	5 428 t
Refus de tri du groupement CMTV	NC	823 t	0 t	0 t
Autres clients	NC	28 200 t	20 881 t	23 746 t
Boues		3 494 t	1 378 t	832 t
TOTAL	111 825 t	113 392 t	103 808 t	103 579 t

Provenance des déchets valorisés à CMTV en 2024



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2022	2023	2024
Production de mâchefers	26 320 tonnes Soit 232 kg / t de déchets	24 269 tonnes Soit 234 kg / t de déchets	22 799 tonnes Soit 220 kg / t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2022	2023	2024
Métaux ferreux valorisés	1 119 tonnes 4,252 % des mâchefers bruts 0,99 % des tonnes traitées	1 274 tonnes 5,249 % des mâchefers bruts 1,22% des tonnes traitées	1 439 tonnes 6,311 % des mâchefers bruts 1,39% des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	233 tonnes 0,885 % des mâchefers bruts 0,208 % des tonnes traitées	265 tonnes 1,092% des mâchefers bruts 0,255 % des tonnes traitées	302 tonnes 1,325% des mâchefers bruts 0,291 % des tonnes traitées

Mâchefers utilisés en sous couche routière	24 968 tonnes	<i>NC (en attente de données)</i>	17 775 tonnes
---	----------------------	-----------------------------------	----------------------

- Production d'électricité

	2022	2023	2024
Production d'électricité (électricité exportée sur le réseau)	63 688 MWh 0,562 MWh/tonne traitée	55 464 MWh 0,534 MWh/tonne traitée	55 747 MWh 0,538 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2022	2023	2024
Production de REFIOM	4 964 tonnes 43,78 kg/tonne traitée	4 625 tonnes 44,55 kg/tonne traitée	5 053 tonnes 48,78 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ Performance énergétique de l'usine

La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

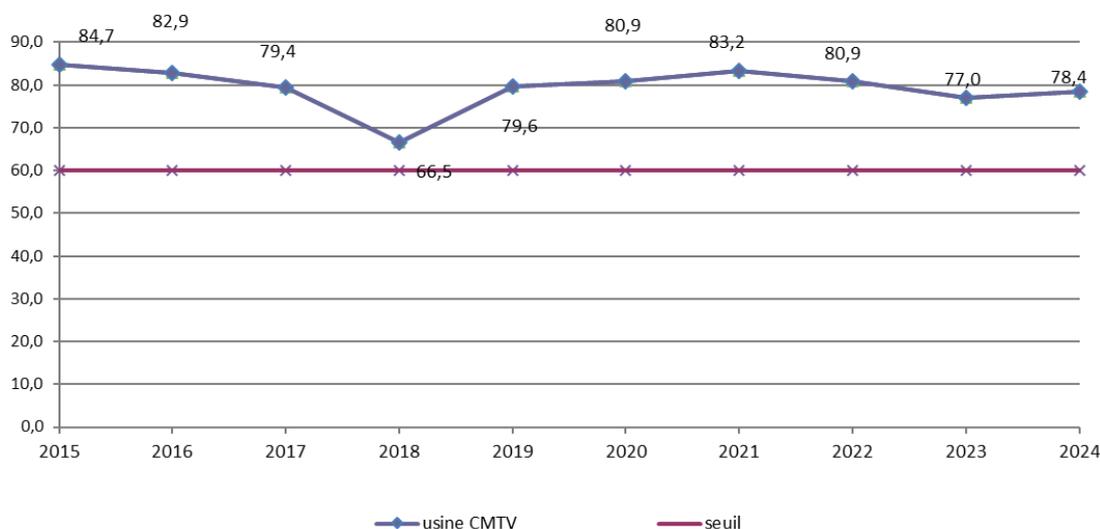
REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 (60%) si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 (65%) pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2024, le taux de performance de l'usine s'élève à **78,390 %**

Evolution de la Performance énergétique



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés depuis le 1^{er} janvier 2022 dans un centre de tri, TRISALID à SARAN.

Localisation : Rue de la Motte
Pétrée
45770 SARAN
Exploitant : VEOLIA

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Dans le cadre d'une délégation de service public, ORLEANS Métropole a confié au groupe VEOLIA la gestion de ce centre de tri.

Le centre de tri a été mis en service en 1995.

Des travaux de rénovation ont été menés en 2020 : refonte complète de l'installation afin de pouvoir recevoir les déchets collectés avec les extensions de consignes de tri et augmenter la capacité de traitement.

- Capacité de tri : 32 000 tonnes / an
- Capacité réglementaire du centre de tri : 35 000 tonnes/an.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	SUEZ via papeterie STORA à Langerbrugge (Belgique)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	VEOLIA via PLASTIPAK à Ste Marie la Blanche (21) WELLMAN à Verdun (55) SOREPLA à Neufchâteau (88) WELLMAN à Neufchâteau (88)	Fibres textiles
Mix PEHD-PP (polypropylène)	VEOLIA via ECOPLASTICS à Brenouille (60)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Flux développement (PET coloré, opaque, barquettes, pots ...)	CITEO via TRIVOSGES SITA à Epinal (88)	Fibre de polyesters pour le bâtiment, l'automobile et le textile, production de granulés, bouteilles PET opaques ...
Films PE (polyéthylène)	CITEO via MACHAON à Chalon en Champagne (51)	Production de paillettes pour fabrication de nouveaux objets en PE
Acier	ARCELOR Mittal à Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	VEOLIA via RECUPERACIONES PEREZ à Tulcia (Espagne)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via LUCART à Laval sur Vologne (88)	Papier toilette, essuie-tout
Gros de magasins	VEOLIA via SAICA à Nogent sur Seine (10) SAICA à Venizel (02)	Carton recyclé

⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

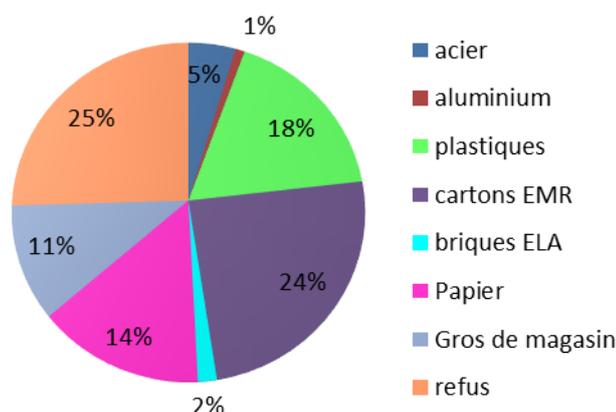
❖ La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange) à la sortie du centre de tri (en %) :

%	Acier	Aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons EMR	Briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44
2020	3,67	0,26	7,66	2,09	2,83	15,49	2,13	26,62	17,20	22,05
2021	3,99	0,24	6,88	1,71	2,28	14,21	1,70	30,89	16,01	22,09

Extension des consignes :

%	Acier	Alu	Petits alu	PET clair	PE-PP	Flux dévelpt	Films	Briques ELA	Cartons	Papier	Gros de magasin	Refus
2022	4,97	0,68	0,16	7,19	4,09	3,09	1,27	2,31	21,79	29,13	11,58	13,74
2023	5,02	0,79	0,14	7,18	4,41	2,93	1,66	1,86	21,67	25,49	13,68	15,16
2024	4,61	0,64	0,28	6,07	4,54	3,97	3,07	1,62	24,41	14,43	10,89	25,48

composition du Biflux (emballages et papiers) en ECT



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants. Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri est de **25,48 %**. Ce taux ne fait que progresser (il est de 33% en début d'année 2025).

⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2023 (en tonnes)	2024 (en tonnes)	Ratio 2024 (en kg/hab)	Gisement national 2023 tous milieux*
Acier	50,27	85,83	2,72	3,8
Aluminium	9,40	16,99	0,54	1,2
PET clair	71,89	112,93	3,58	
PET foncé/flux développement	29,36	73,91	2,34	
PE-PP	44,18	84,46	2,68	
Film	16,56	57,18	1,81	
Sous Total plastiques	162,01	328,48	10,40	17,3
Cartons collecte sélective	216,83	454,19	14,39	
Briques collecte sélective	18,57	30,08	0,95	
Cartons déchèteries	265,05	259,54	8,22	
Gros de magasin	136,87	202,53	6,41	
Sous Total cartons	637,32	946,34	29,97	16,5
Papiers	255,09	268,44	8,50	15,0

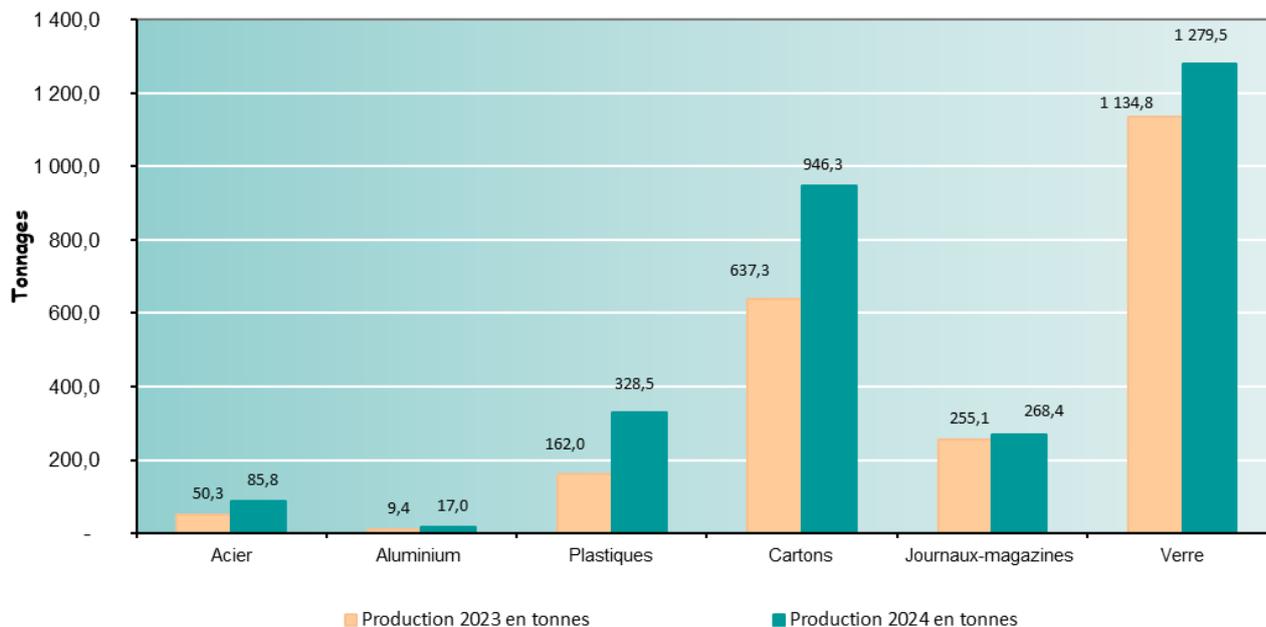
Verre	1,143,52	1 279,52	40,53	35,3
TOTAL	2 257,61	2 925,60	92,66	89,1

<i>REFUS de tri</i>	151,72 t	473,99 t	15,01kg/hab	
---------------------	-----------------	-----------------	--------------------	--

*base de données Liquidatif 2023 CITEO

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2024 sont très largement supérieures à celles de l'année précédente. La production de matériaux recyclés a augmenté de 30%.

Les performances de tri en kg par habitant sont en moyenne supérieures aux performances nationales avec néanmoins des variations suivant les flux : verres et cartons sont supérieurs alors que les autres matériaux restent inférieurs.

Attention : les chiffres nationaux ne sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain.

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et aux changements des pratiques (ampleur du numérique).



Le **recyclage des emballages** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO EMBALLAGES**) grâce à un mécanisme de contribution financière des metteurs sur le marché d'emballages.

Le **recyclage de papiers** est également soutenu financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO FOLIO**) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Information REP emballages :

Le cahier des charges de la filière pour la période 2018-2022, met en œuvre le **Barème F**, il est conçu pour **favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage des emballages ménagers**.

Pour 2023 et 2024, CITEO a prolongé par avenant le barème F, le temps que le nouvel agrément soit publié.

Dès 2025, un nouveau contrat type pour la collecte sélective sera signé par les collectivités avec un nouveau barème de soutiens qui entrera en vigueur pour la période 2025 à 2029.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchèteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- Réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- Enlèvement des indésirables,
- Broyage si nécessaire,
- Mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- Mise en andain,
- Fermentation avec retournement des andains,
- Criblage,
- Maturation,
- Épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 (C.E.T. 2)** également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchèteries.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités. Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.



C. PERFORMANCES DU SICTOM

RAPPELS des OBJECTIFS NATIONAUX REGLEMENTAIRES :

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs suivants :

- **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



1. Réduction des quantités de déchets produits

Evolution des ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	2010	2019*	2020*	2021*	2022*	2023	2024
Tonnage OMR	10 217 T	8 092 T	8 266 T	8 296 T	7 764 T	7 240 T	5 677 T
Population	35 870 hab	33 661 hab	32 767 hab	32 933 hab	32 664 hab	31 756 hab	31 572 hab
Ratio en kg/hab/an	284,83	240,40	252,27	251,91	237,69	227,99	179,81
Indice de réduction des quantités	Base 100	-15,60%	-11,43%	-11,56%	-16,55%	-19,96%	-36,87%

*ont été inclus les populations de Dancé et Condeau pour le calcul du ratio

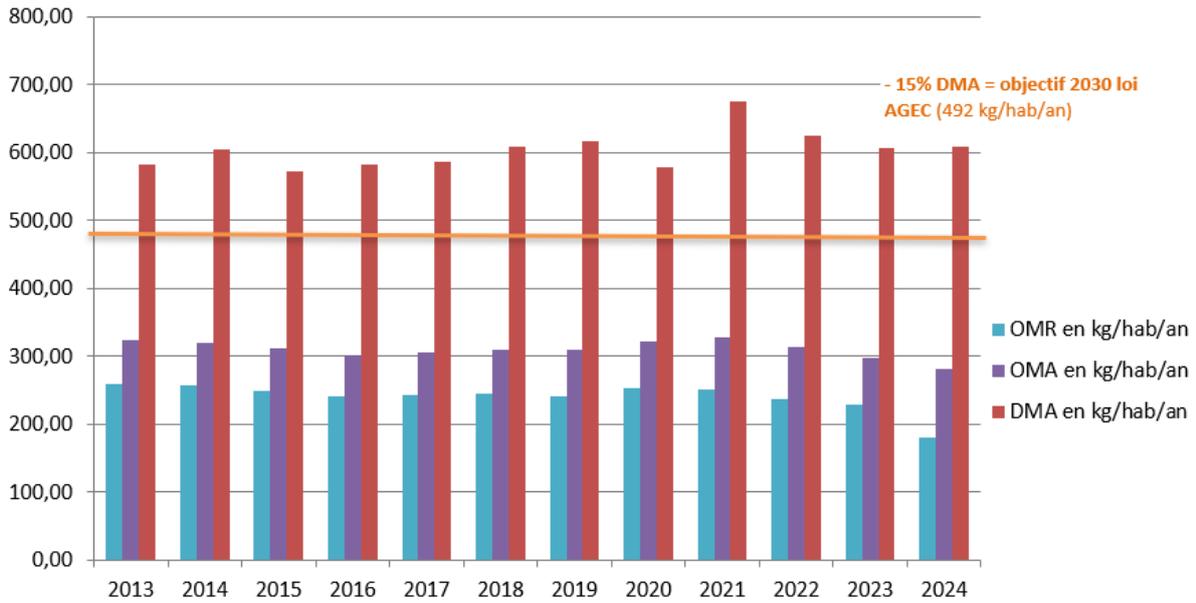
Evolution des ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (sont comprises dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif) :

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage OMA	12 543 T	10 190 T	10 469 T	10 540 T	9 984 T	9 475 T	8 909 T
population	35 870 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 188 hab	31 756 hab	31 572 hab
Ratio en kg/hab/an	349,68	309,93	322,81	327,94	313,16	298,37	282,18
Indice de réduction des quantités	base 100	-11,37%	-7,68%	-6,25%	-10,44%	-14,67%	-19,30%

Evolution des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES (sont compris dans cette dénomination : les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, les déchets collectés en déchèteries y compris les gravats et les autres collectes) :

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage DMA	20 765 T	20 280 T	18 758 T	21 693 T	19 908 T	19 290 T	19 244 T
pop	35 870 hab	32 878 hab	32 431 hab	32 150 hab	31 888 hab	31 756 hab	31 572 hab
Ratio en kg/hab/an	578,90	616,83	578,40	674,74	624,45	607,44	609,53
Indice de réduction des quantités	base 100	+6,55%	-0,09%	+16,56%	+7,87%	+4,93%	+5,29%

⇒ Objectif « AGECE » à atteindre en 2030 : -15% (=492 kg/hab/an de DMA)



⇒ **Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :**

Années	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage enfouis	2 068,92	1 962,92	1 728,42	2 034,60	1 783,54	1 696,84	1 279,40
Indice de réduction des quantités	Base 100	-5,1%	-16,46%	-1,66%	-13,79%	-17,98%	-38,16%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

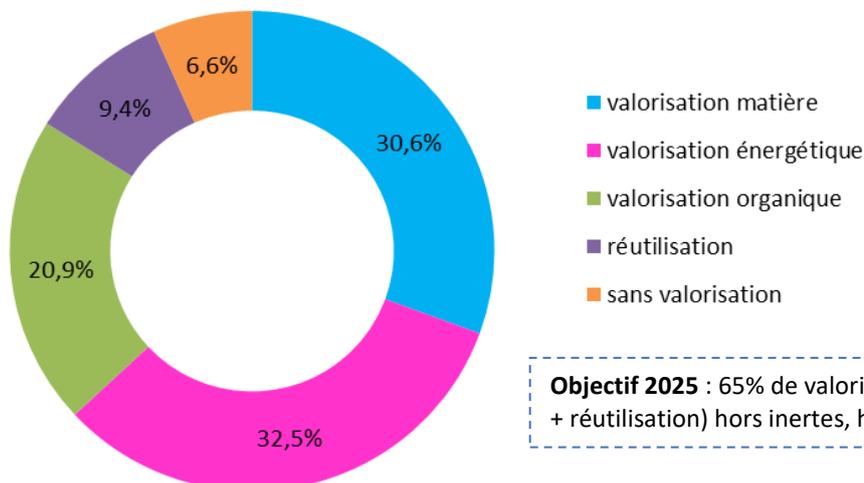
⇒ **Les chiffres clés 2024 :**

84 % des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE :	32,5%
VALORISATION MATIERE :	30,6%
VALORISATION ORGANIQUE :	20,9%

9,4 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchèteries)

Seulement 6,6 % des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).

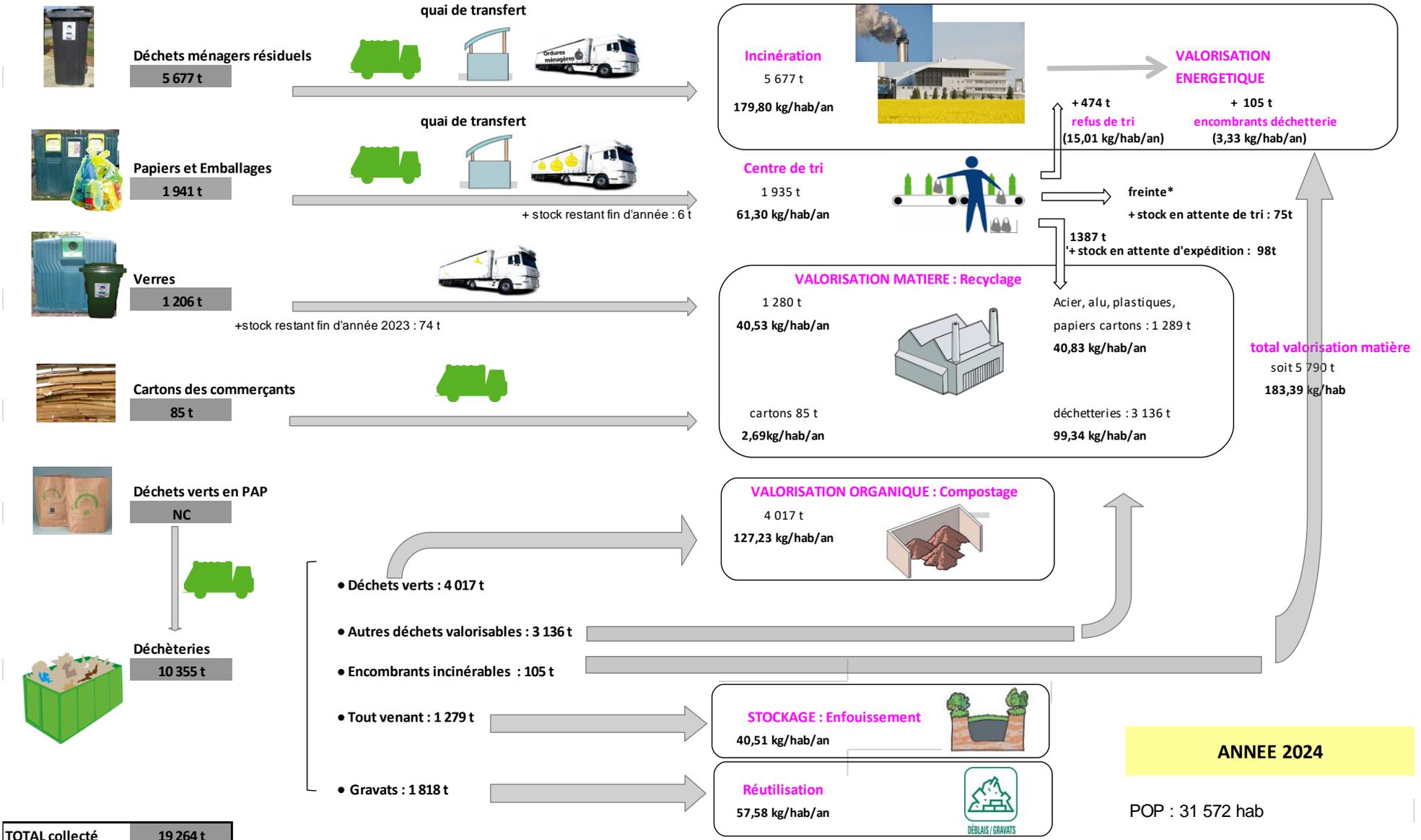


Objectif 2025 : 65% de valorisation (matière + organique + réutilisation) hors inertes, hors DDS (loi LTE de 2015)

⇒ **Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :**

collecte

traitement



*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...

D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou engage régulièrement des **actions de communication** auprès des usagers et des scolaires. C'est le rôle de **l'ambassadrice du tri**, un poste intégré à l'équipe du SICTOM depuis mars 2009.

Ses missions :

- Sensibiliser et informer sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Elle intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Elle intervient également directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi des collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

⇒ En 2024, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

❖ **Journal du SICTOM :**

Edition des 2 numéros, en mai et en novembre. Le tri dans les bacs jaunes a été le principal sujet abordé, avec notamment des rappels sur les consignes, les erreurs de tri les plus fréquentes, et la nécessité de déposer ses emballages et papiers en vrac dans les bacs jaunes et non en sacs.

Extraits du journal n°31, Publié en mai 2024.

❖ **Calendrier de Collecte :**

En décembre, le calendrier de collecte 2025 a été distribué par courrier à l'ensemble des habitants du territoire et un calendrier de collecte par groupement de communes a été transmis à chaque commune par mail pour une diffusion en format papier ou numérique.



2025	CALENDRIER COLLECTES	PAPREC RECYCLAGE	A CONSERVER															
<p>Informations pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> NOUVEAU LE BOUTON À MAISON La zone agglomérée CMI: tous les MARDIS CMI: tous les MARDIS Sac MURIS CMI: MARDIS (seulement papiers) CMI: MARDIS (seulement papiers) <p>Summit les configurations de collecte personnalisées, en zones limitées, et si possible, en zones dédiées, en fonction de la configuration de la commune.</p> <p>Plus d'infos sur le site internet du SICTOM au 02 37 29 22 26</p> <p>Afin de ne pas manquer le passage du camion, nous vous recommandons de laisser votre porte ouverte la veille au soir.</p> <p>Si il y a un jour férié dans la semaine, la collecte sera assurée le lendemain.</p> <p>sauf le lundi de Pentecôte (9 juin 2025), la collecte sera assurée</p>																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>LUNDI</th> <th>MARDI</th> <th>MERCREDI</th> <th>JEUDI</th> <th>VENREDI</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Séminaires Impatients CMI</td> </tr> <tr> <td>Séminaires Impatients CMI</td> </tr> </tbody> </table>				LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	Séminaires Impatients CMI									
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI														
Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI														
Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI	Séminaires Impatients CMI														

← Calendrier 2025

Calendrier par groupement de communes 2025

Planning de collectes 2025
Pour les communes de : Luigny, Miermaigne, Moullhard

Collecte les mardis. Merci de sortir le bac la veille au soir. (sauf en cas de jour férié dans la semaine, report d'une journée)

Collecte des bacs noirs (ordures ménagères)

Collecte des bacs jaunes (emballages et papiers)

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Mar 07/01	Mar 04/02	Mar 04/03	Mar 01/04	Mar 06/05	Mar 03/06
Mar 14/01	Mar 11/02	Mar 11/03	Mar 08/04	Mar 13/05	Mar 10/06
Mar 21/01	Mar 18/02	Mar 18/03	Mar 15/04	Mar 20/05	Mar 17/06
Mar 28/01	Mar 25/02	Mar 25/03	Mar 23/04	Mar 27/05	Mar 24/06

JUILLET	AOÛT	SEP.	OCT.	NOV.	DEC.
Mar 01/07	Mar 05/08	Mar 02/09	Mar 07/10	Mar 04/11	Mar 02/12
Mar 08/07	Mar 12/08	Mar 09/09	Mar 14/10	Mar 11/11	Mar 09/12
Mar 15/07	Mar 19/08	Mar 16/09	Mar 21/10	Mar 18/11	Mar 15/12
Mar 22/07	Mar 26/08	Mar 23/09	Mar 28/10	Mar 25/11	Mar 23/12
Mar 29/07	Mar 02/08	Mar 30/09	Mar 05/10	Mar 02/11	Mar 30/12

A noter : Le lundi de Pentecôte (9 juin 2025), n'étant pas compté comme un jour férié, la collecte ne sera pas décalée au cours de cette semaine.

Afin de ne pas manquer un passage, les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte.

Rappel : les sacs (peu importe leur couleur), le verre, les grands cartons ainsi que les objets autres que des emballages ou du papier sont interdits dans les bacs jaunes. En présence de ces déchets, le bac ne sera pas collecté.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SICTOM au 02 37 29 68 56 ou consulter le site internet www.sictom-nogentleotrou.fr

⇒ **Les supports de communication, déjà en place, ont continué d'être diffusés et mis à jour :**

❖ **Mémo-tri :** mémo sur les consignes de tri à destination des usagers



❖ **Signalétique sur les bacs jaunes et PAV :**



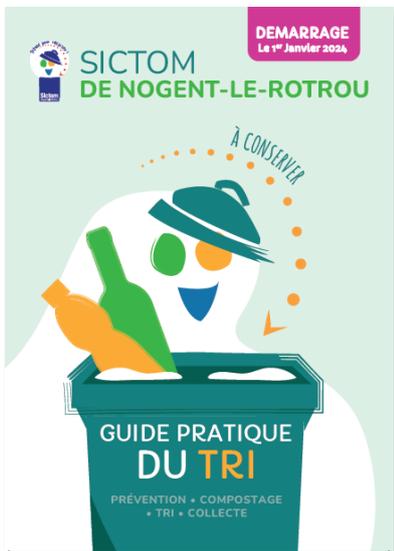
Un doute, une question ? Appelez le 02 37 29 22 26
www.sictom-nogentletrou.fr

Autocollant sur les bacs de tri



Autocollant sur les colonnes de tri

❖ **Guide pratique du tri :**



❖ **Signalétiques à la disposition des collectivités, des écoles, des associations, des bailleurs :**



Affiche locaux propreté

Les organismes, privés ou publics, qui en font la demande, ont reçu des supports de communication sur les consignes de tri, en version papier ou numérique, sous forme d'affiche, d'autocollant ou de flyer, selon le besoin.



Plusieurs supports ont également été réalisés à la demande de structures ou de particuliers pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets ou pour rappeler des consignes de tri au sein de leur établissement/immeuble.

❖ **Signalétique en salle des fêtes et en salle de sport**

En novembre, une affiche concernant le tri dans les salles des fêtes et les salles de sport a été transmises par mail à chaque commune.



Ces affiches ont pour but d’informer les administrés sur le tri des déchets et d’améliorer le tri dans les salles de fêtes et les salles de sport. Ces affiches sont personnalisées pour chaque commune : la localisation des colonnes de tri pour les emballages en verre ainsi que la déchèterie la plus proche de la commune y sont indiquées.

❖ **Disque de tri :**

Aimanté, il se fixe sur le frigo pour être toujours visible et permet de faire un tour d’horizon des différents déchets et de leurs filières de tri.



Disque de tri →

❖ **Site internet :**



<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>

Mise à jour régulière du site Internet du SICTOM pour informer les habitants du territoire en temps réel **des actualités et des informations** à mettre en avant **en matière de tri et de prévention des déchets**. On y trouve une carte du territoire sous forme de plan interactif, avec des informations sur l’ensemble des points de collecte du SICTOM, nos publications, un agenda des évènements à venir, une présentation du SICTOM et des actions menées, des informations sur le tri et sur les différentes collectes du territoire, sur les déchèteries, sur la réduction des déchets...

❖ **Page Facebook :**

La page Facebook permet de maintenir **un contact direct avec les habitants du territoire et les communes**, en leur transmettant des informations quotidiennement sur les actualités du SICTOM, les déchèteries, les collectes, les actions mises en place... Il nous permet également de rappeler de manière ludique les consignes de tri, d’échanger des astuces pour réduire ses déchets, de donner des informations générales et des pistes de réflexion sur les déchets, ou encore de rendre compte des caractérisations réalisées et de réajuster le geste en rappelant les consignes de tri en fonction des résultats.

<http://www.facebook.com/SICTOM.Ngt/>



En 2024, 239 nouvelles personnes ont suivi la page du SICTOM, portant à **1 307** le nombre d’abonnés.

Meilleures publications en 2024 :

- 1. Zone réemploi à déchèterie de Nogent-le-Rotrou**
Publication du **19 septembre** rappelant le fonctionnement de cette zone, les horaires ainsi que des photos des objets se trouvant dans la zone réemploi. Couverture de 6 836 personnes et 85 partages.
- 2. Report de collecte suite au 25 décembre, férié.**
Publication du **18 décembre** rappelant le report des jours de collecte suite au 25 décembre, férié. Couverture de 3 854 personnes et 41 partages.
- 3. Les déchets non autorisés dans les bacs jaunes**
Publication du **28 mai** rappelant les déchets à ne pas mettre dans les bacs jaunes. Couverture de 3 732 personnes et 54 partages.

1.2 - Les Animations

L'ambassadrice du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2024, des **animations** sur le tri/recyclage, la prévention des déchets et le compostage ont été menées.

L'équipe du SICTOM est intervenue spécifiquement sur les événements suivants :

- ❖ La foire aux arbres de Margon (03/03/2024),
- ❖ La Brocante de Brunelle (le 20/05/2024),
- ❖ Le Vide-greniers du Plateau St Jean de Nogent-le-Rotrou (02/06/2024),
- ❖ Le Forum des Associations de Nogent le Rotrou (le 08/09/2024),
- ❖ La Fête des Laboureurs à Coudray au Perche (le 13/10/2024)



Fête des laboureurs, Coudray-au-Perche

⇒ Sensibilisation des Publics Relais



Intervenir auprès des publics relais (élus, mairies de communes, associations, partenaires...) est une action importante pour le SICTOM et également stratégique pour nous aider à diffuser nos messages au plus grand nombre afin qu'ils soient accessibles à tous.

Dans ce cadre, nous sommes intervenus auprès des agents des écoles de Val-au-Perche, le 08/07/2024, ainsi qu'auprès des agents de la commune d'Arcisses le 24/01/2024.

L'ambassadrice du tri est également intervenue auprès de certaines entreprises du territoire afin de les accompagner dans la mise en place du tri des emballages. Elle a expliqué les consignes de tri, a transmis des affiches et flyers de communication.

⇒ Animations scolaires

En 2024, au total **30 classes** (soit 591 élèves) ont pu bénéficier d'une animation d'une heure et demie en moyenne, réalisée par l'ambassadrice du tri. Plusieurs types d'animations ont été dispensées :



Ecole les P'thi-Renart, tri des déchets MS-GS

Tri des déchets : 11 classes (229 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le tri des déchets. Cette animation est destinée aux enfants de la petite section au CM2.

Compostage : 8 classes (126 élèves) ont suivi une animation pédagogique sur le compostage.

Par ailleurs, **1 classe** de moyenne et grande section (18 élèves) a bénéficié d'une animation sur les vers de terre. L'objectif était d'en apprendre davantage sur leur rôle dans la nature et le processus de compostage. Également, ils ont pu les observer à travers des boîtes loupes.

Recyclage : 2 classes (42 élèves) ont bénéficié de cette animation, l'objectif étant de comprendre les enjeux du tri de nos déchets.

Gaspillage alimentaire : 8 classes (176 élèves) ont bénéficié de cette animation, le but étant d'informer sur les moyens qui permettent de lutter contre cette problématique.

Des animations d'une heure par semaine, pendant 6 semaines, ont été réalisées auprès de **14 enfants** sur le tri des déchets, le compostage, le recyclage et le tri des textiles, dans le cadre des **TAP organisés par une école de Val au Perche** (Temps d'accueil périscolaire).

Une animation sur le tri des déchets a été réalisée auprès d'un groupe de **16 enfants du centre de loisirs**, en prémices d'une opération « nettoyons la nature ».



Ecole de Souancé-au-Perche, tri des déchets, GS-CP-CE1

A la fin des séances d’animation, un **objet de communication avec le logo du SICTOM** est remis à chaque élève et enseignant. Cette année, le SICTOM a offert un taille crayons en forme de poubelle ainsi qu’un lot de 12 petits crayons de couleur.



Le SICTOM organise également, sur demande des écoles, des visites des **déchèteries** pour les scolaires.

⇒ **Concours**

Aucun concours dans les écoles du territoire n’a été organisé cette année. Nous avons privilégié les animations en classe cette année.

1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité sont effectués dans les bacs jaunes, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte-à-porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le bac indique que le bac ne sera pas collecté, et un flyer indiquant l’erreur et le motif du refus de collecte peut être collé sur le bac ou être déposé dans les boîtes aux lettres.

Cette démarche n’a pas pour but de pénaliser l’administré mais de l’informer pour **améliorer son geste de tri**.



Avis d'information
collecte des bacs jaunes

Depuis le 1^{er} janvier 2024 vous disposez d'un bac jaune pour le tri des emballages et des papiers.

Lors de la dernière collecte, votre bac n'a pas été collecté, le contenu n'étant pas conforme aux consignes qui vous ont été précisées dans le guide du tri. Ces consignes sont également apposées sur le bac.

Les erreurs de tri que nous avons relevées sont les suivantes :

<input type="checkbox"/> Ordures ménagères <input type="checkbox"/> Restes alimentaires <input type="checkbox"/> Gravats <input type="checkbox"/> Petits électroménagers <input type="checkbox"/> Ameublement /bois <input type="checkbox"/> Grand carton brun <input type="checkbox"/> Jouets <input type="checkbox"/> Vaisselle <input type="checkbox"/> Verre <input type="checkbox"/> Autres :	<p>Suite à des contrôles, votre bac n'a pas été collecté, car nous avons constaté des erreurs de tri. Les bacs jaunes sont réservés aux emballages et aux papiers en VRAIC et sans SACS. Merci de trier votre bac pour la prochaine collecte. En cas de récidives, des sanctions pourront être appliquées.</p>
---	--

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des sacs (peu importe leur couleur) dans le bac jaune. Vos emballages doivent être déposés en wrac et sans être imbriqués. Les sacs peuvent être assimilés à des ordures ménagères et seront donc refusés. Merci de déposer vos ordures ménagères uniquement dans le bac noir.

Pour toute question relative à cet avis d'information, vous pouvez contacter notre ambassadrice du tri au 02.37.29.22.26

Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de **sensibilisation** peuvent être menées. Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.

← Flyer indiquant le motif du refus de collecte



Refus de tri le plus fréquent →

Nous constatons beaucoup d’erreurs de tri dans les bacs jaunes des points de regroupement (bacs collectifs). La plupart du temps, ce sont des sacs fermés. Pour rappel, nous n’acceptons plus les sacs dans les bacs jaunes (peu importe la nature et la couleur du sac). Les bacs qui contiennent des erreurs de tri ne sont pas conformes et ne peuvent pas être collectés en l’état. De ce fait, les bacs jaunes « non-conformes » doivent être retriés par les usagers.

2. Prévention et réduction des déchets

Définition :

La prévention de la production des déchets consiste à prévenir ou réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Elle vise à encourager concrètement les habitants et les organismes du territoire à limiter leur production de déchets.

2.1 – Le contexte réglementaire

✓ La prévention de la production des déchets figure, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. **Le Code de l'Environnement** (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir un **Programme Local de Prévention pour leurs déchets** (PLP). Ce programme est un **outil de planification obligatoire**.

Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.

✓ **La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (LTE) du 17 août 2015 fixait un certain nombre d'objectifs à atteindre au niveau national entre 2010 et 2020/2025 :

- ✓ **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020,
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025.



✓ **La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » (AGEC)** du 10 février 2020 et **la loi Climat et Résilience** du 22 août 2021 ont également fait évoluer la réglementation relative aux déchets via diverses mesures et objectifs, notamment :



- Donner la priorité à la **prévention et à la réduction** de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- **Recycler ou valoriser sous forme de matière**, notamment organique, 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réutiliser ou recycler 55%** des déchets ménagers et assimilés en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035,
- Tendre vers l'objectif de **100 % de plastiques recyclés** d'ici le 1er janvier 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010) et la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite,
- **Réduire à 10% les quantités de déchets** ménagers et assimilés admis en installation de stockage, en 2035,
- **Valorisation énergétique** d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025,
- **Réduire le gaspillage alimentaire** de 50 % en 2025 (par rapport à 2015) dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective,
- Mettre en place un **tri à la source des biodéchets** afin qu'ils soient valorisés sous forme de matière, et non mélangés avec les ordures ménagères, avant le 31/12/2023.



2.2 – Les outils de gestion de la prévention du SICTOM

A/ Le programme local de prévention et le contrat d'objectif déchets et économie circulaire - 2012-2020



⇒ Le SICTOM a élaboré en 2012 un **PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets)** pour une durée de **5 ans** avec le soutien technique et financier de l'ADEME. L'objectif fixé, une baisse de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de **- 7 %**, a été largement atteint avec une réduction des OMA de 11,5% en 2016.

⇒ Le SICTOM a ensuite poursuivi ses actions de prévention avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre d'un **CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire)** sur **3 ans** de 2018 à 2020.

Le CODEC était composé de différentes **actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre des objectifs**, dans le cadre de 12 thématiques.



Les objectifs du CODEC, **très ambitieux n'ont pas été atteints**.

En effet, ils portaient sur l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés par le SICTOM : ordures ménagères assimilées (OMA) + déchets collectés en déchèteries.

L'objectif cible était de **-10 % en 2020** par rapport à 2010. Or, la quantité de déchets produits et collectés par le SICTOM, a continué à évoluer à la hausse, notamment pour les déchets collectés en déchèteries

Ces actions ont néanmoins permis de faire évoluer les pratiques.

La nocivité du traitement des déchets a été améliorée (apport en déchèteries des déchets verts ou encombrants auparavant brûlés, produits toxiques ou huiles végétales auparavant déversés dans les éviers ou déposés dans les ordures ménagères...).

B/ AMI économie circulaire : 2021-2022

Suite à un **appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire** organisé par l'ADEME, le SICTOM a bénéficié, parmi 6 collectivités de la Région Centre-Val-de-Loire, de l'accompagnement d'un bureau d'études pour l'aider à mettre en œuvre une **stratégie en matière d'économie circulaire** et déterminer sa politique de prévention à travers l'utilisation d'un outil : le **« référentiel Économie Circulaire »**.

Cet accompagnement, qui s'est déroulé de mars 2021 à avril 2022, a permis de positionner le SICTOM vis-à-vis de **l'économie circulaire**, en identifiant les actions mises en œuvre ou envisagées en la matière, les actions complémentaires qui sembleraient pertinentes, ainsi que les marges de manœuvre existantes.

L'économie circulaire est un **sujet transversal** qui traite des déchets, mais également des ressources, avec d'importants liens entre économie, environnement et aménagement du territoire.

Le référentiel est un outil qui pourra être complété et modifié au fur et à mesure des actions mises en œuvre par le SICTOM : c'est un **outil d'aide à la prise de décision**.

Suite à cette démarche, l'objectif est d'intégrer l'économie circulaire dans l'ensemble des réflexions du SICTOM.

Le remplissage du référentiel a mis en exergue certains écarts du SICTOM vis-à-vis de la réglementation, notamment l'absence de **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et l'absence d'un règlement de collecte.



D/ Elaboration du PLPDMA

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** est un document-cadre réglementé de planification qui engage le SICTOM pour une durée de **6 ans** dans diverses actions de prévention.

Ce plan recense **l'état des lieux** des acteurs concernés et donne des **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains techniques et financiers nécessaires, et l'établissement d'un calendrier prévisionnel de **mise en œuvre**.

Le bureau syndical du SICTOM a délibéré **le 04 octobre 2021** en faveur de l'élaboration d'un PLPDMA.

La constitution d'une **commission de consultation, d'évaluation et de suivi (CCES)** a été validée lors d'une réunion du Bureau syndical le 12 juillet 2022.

Cette commission sera chargée :

- De donner son avis sur le projet de PLPDMA avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif,

- De consulter le bilan du programme qui lui est présenté chaque année, et d'émettre un avis pour d'éventuelles réorientations,
- D'évaluer le PLPDMA tous les 6 ans.

Le PLPDMA sera composé d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'objectifs, assortis d'indicateurs d'évaluation.

Le diagnostic est en cours d'élaboration

Diverses réunions et rencontres avec des acteurs du territoire ont eu lieu de 2022 à 2024. La validation du PLPDMA devrait intervenir en 2025.

Pour l'élaboration de ce diagnostic, une **caractérisation des ordures ménagères** a été menée en juin 2022 afin d'identifier la nature des déchets jetés dans les ordures ménagères par les habitants du SICTOM.

Elle indique que parmi les déchets jetés dans les ordures ménagères, la plupart de ces déchets pourraient être triés et valorisés :

- 41% pourraient être compostés,
- 26% triés et recyclés,
- 5% déposés en déchèterie.

Soit un détournement possible de **175 kg/hab.**

En outre, la quantité de ces déchets pourrait être réduite via des mesures de prévention des déchets : réduction du gaspillage alimentaire, réduction de l'usage de produits jetables grâce au recours à des produits réemployables etc.

La poubelle noire comporte seulement **28% d'ordures ménagères**. 72% pourraient être gérés différemment (recyclage, compostage ...).



2.3 - Poursuite des actions de Prévention : 2023

En parallèle de l'élaboration du PLPDMA, dans la continuité des actions entreprises les années précédentes et en tenant compte des objectifs réglementaires et de l'actualité relative à la gestion des déchets, le SICTOM a continué à poursuivre ses actions en faveur de la prévention des déchets et du développement de l'économie circulaire. Vous trouverez, ci-après, **le bilan des actions menées en 2024**. Ces actions quotidiennes permettent de limiter la production de déchets.

⇒ Promotion du « STOP PUB »



Depuis octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **29 %** sur le territoire.

OBJECTIF :

Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités



ACTIONS menées en 2024 :

- **Plus de 200 autocollants Stop-pub distribués** aux habitants via une trentaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies, et lors d'événements,
- **Sensibilisation** des habitants à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer).

⇒ Le Compostage individuel

Le SICTOM promeut le **compostage individuel** depuis 2009.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries



- **Des informations et des conseils** sont donnés aux habitants et organismes du territoire sur le principe du compostage et sur les pratiques pour le réaliser convenablement, sans nuisances.
- **Des composteurs sont proposés à la vente** : le SICTOM prend en charge une partie du coût de l'équipement pour inciter les habitants à s'équiper d'un composteur et à pratiquer le compostage.

Le compostage permet de réduire la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères, et ainsi de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, supportés par le SICTOM.

En outre, cela permet de mieux valoriser la matière organique par un amendement du sol.

⇒ **Fin 2024, 3 815 foyers étaient équipés d'un composteur du SICTOM (soit 25,4% des ménages).**

Attention : ce chiffre ne reflète pas le nombre total de foyers qui compostent leurs biodéchets, car un certain nombre pratique le compostage en tas, ou en composteurs fabriqués par leur soin ou acquis indépendamment du SICTOM. D'autres foyers détournent également leurs biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères grâce au nourrissage animal. Au contraire, certains foyers ont fait l'acquisition d'un composteur par le passé, mais il n'est plus forcément utilisé (désengagement, déménagement...).



Pour que le compostage soit une habitude et que sa pratique soit correcte et agréable, le SICTOM **communique et accompagne** les habitants, avec :

- ✓ Des **explications** et des **conseils** sur le site internet, par téléphone, lors de la remise des composteurs vendus, et lors des événements,
- ✓ Des **guides sur le compostage et le paillage** distribués aux habitants avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage.



ACTIONS menées en 2024 :

- **500 composteurs ont été vendus auprès d'habitants du SICTOM** (avec prise en charge partielle du coût des composteurs par le SICTOM), dont 43 en achats groupés livrés en mairies.
- **Sensibilisation au compostage auprès d'environ 70 personnes**, sous forme de stands d'information lors d'événements : Brocante de Brunelles, forum des associations de Nogent-le-Rotrou, Foire aux arbres de Margon, Fête des laboureurs et des ouvriers de Coudray-au-Perche.
- **Atelier de fabrication de lombricomposteurs à partir de matériaux de récupération** : atelier organisé en partenariat avec la Boîte à Outils : 3 participants.
- **Communication sur le compostage** dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.

⇒ **Compostage partagé**

OBJECTIF : Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et créer du lien social.

Le SICTOM propose également un accompagnement au compostage partagé en pied d'immeuble ou dans un quartier. Ce soutien prend la forme d'une aide matérielle, en fournissant des composteurs par lot de 3 (apports, matières sèches, maturation) à prix réduit pour les bailleurs et copropriétés, ou gratuitement pour les installations publiques. Le SICTOM fournit également les outils de communication et les conseils auprès des habitants et des commanditaires (agents municipaux ou bailleur), afin que toutes les personnes impliquées sachent comment bien utiliser l'installation.



Site de compostage partagé de la Résidence Maurice Clavel (Nogent-le-Rotrou).

Le compostage partagé offre une solution de proximité pour la gestion des biodéchets des personnes n'ayant pas de jardin privatif ou n'ayant pas la capacité de s'en occuper chez elles.

Au-delà de la réduction des déchets, ce type d'installation a également un intérêt pour le lien social qu'il permet : les habitants participent à un projet commun et sont conviés à chaque temps fort (inauguration, transfert de bac, récolte).

ACTIONS menées en 2024 :

- **Réunions de concertation** préalables à l'installation de composteurs partagés (23 personnes) ;
 - **Inauguration de 6 composteurs partagés** : Casernes de gendarmerie d'Authon-du-Perche et de Nogent-le-Rotrou, Résidences du clos de la Fuye et Maurice Clavel (Nogent-le-Rotrou), Résidence des 4 Vents (Val-au-Perche), Bourg de Brunelles.
- 30 personnes ont assisté à ces inaugurations, pour apprendre à utiliser correctement l'aire de compostage. Depuis, d'autres personnes ont rejoint le mouvement.
- **Opération de transfert** sur le site de compostage partagé du clos de la Fuye (mise en maturation des déchets en cours de compostage).
 - **Formation de 3 référents de site de compostage** (en place et à venir). La formation a duré 2 demi-journées, l'une théorique, l'autre pratique.



Atelier pratique pour former les référents de site : opération de transfert au site de compostage partagé de Boucherville (Nogent-le-Rotrou).



Inauguration du composteur partagé de la Résidence des 4 Vents (Val-au-Perche). Crédit photo : Val-au-Perche.

⇒ **Compostage autonome en établissement**

OBJECTIF : Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Pour favoriser le compostage dans les établissements publics, depuis 2019, le SICTOM met à disposition gratuitement 1 composteur par établissement scolaire volontaire, dans un but pédagogique.

Ce dispositif permet, d'une part, aux établissements de traiter une quantité significative de déchets alimentaires et de végétaux afin de les transformer en compost directement sur leur site, et d'autre part, aux élèves d'aborder le principe du compostage, voire de le pratiquer.

Les communes peuvent aussi acheter des composteurs pour leurs cimetières, gîtes, ou tout autre établissement public.

Le compostage autonome en établissement concerne également les entreprises et associations.

Site de compostage installé au jardin pédagogique de l'école Silvia Monfort (Nogent-le-Rotrou). Bac mis à disposition par le SICTOM et silo à matières sèches conçu par le service des espaces verts municipaux.



ACTIONS menées en 2024 :

- **Installation d'un composteur** au cimetière de La Gaudaine, à l'école de La Bazoche-Gouët et à l'école Silvia Monfort de Nogent-le-Rotrou.
- Vente de composteurs auprès de **2 organismes privés** dans le cadre de leur activité professionnelle.
- Accompagnement du **lycée Rémi Belleau** (Nogent-le-Rotrou), suivi de la cuisine centrale de Nogent-le-Rotrou et accompagnement de l'ESAT Anaïs (Nogent-le-Rotrou) dans le renouvellement de son matériel.
- Formation et information d'élus, agents, et salariés (45 personnes).

⇒ **Gestion des déchets verts**

OBJECTIF : Réduire les apports de déchets verts en déchèterie du SICTOM et le brûlage des déchets verts.

En 2024, la production de déchets verts s'est élevée à **127kg/habitant**, ce qui est particulièrement élevé par rapport à d'autres territoires. Etant donné les coûts de transport et de traitement de ce type de déchets et les multiples solutions existantes pour les gérer *in situ*, le SICTOM communique et accompagne au changement des pratiques pour limiter les apports en déchèteries.

ACTIONS menées en 2024 :

- **Communication** pour encourager à **valoriser les végétaux in situ (broyage, paillage...)**, sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries :
 - Feuillet consacré au paillage dans le Journal n°31 (avril 2024),
 - Publications Facebook sur l'utilisation des feuilles mortes au jardin, la gestion des déchets de taille (tonte et haie sèche), sur le paillage et sur les litières animales.
- **Stand d'information en déchèterie** de Nogent-le-Rotrou sur les pratiques alternatives de gestion des déchets verts (4 demi-journées).
- **Ateliers de jardinage au naturel** : jardin partagé de Nogent-le-Rotrou (culture sur lasagnes, 18 participants), jardin partagé de Val-au-Perche (paillage, 15 participants).
- **Journée de broyage de branches** : programmée le 21 novembre, cette journée a été annulée pour cause de neige et reportée à février 2025.
- **Mise à disposition de broyat végétal en déchèterie** de Nogent-le-Rotrou, suite au dépôt d'une commune voisine qui n'en avait pas l'utilité. Les usagers sont venus se servir et tout a été pris en deux semaines.

Nouveau ! Une bourse aux feuilles mortes a été organisée du 4 au 17 novembre 2024. Les usagers apportant des feuilles mortes étaient invités à les déposer à part en déchèterie de Nogent-le-Rotrou et ceux qui souhaitaient en récupérer pour leur jardin pouvaient se servir librement. Les feuilles mortes mises à part venaient essentiellement d'une commune voisine, et quelques autres usagers ont également joué le jeu. Quelques usagers sont venus récupérer des feuilles mortes, y compris des membres d'un jardin partagé.



Atelier découverte du sol vivant et du paillage au Jardin partagé du Theil-sur-Huisne (Val-au-Perche). Crédit photo : Val-au-Perche.



Atelier de culture sur lasagnes au jardin partagé de Nogent-le-Rotrou

⇒ **Lutte contre le gaspillage alimentaire**



Le SICTOM mène des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis de nombreuses années.

OBJECTIF :
Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et sensibiliser les acteurs

Le SICTOM accompagne des collectivités ou établissements de restauration collective dans leurs démarches de lutte contre le gaspillage, notamment via des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire pour évaluer la quantité de déchets gaspillés et mettre en place des actions correctives.

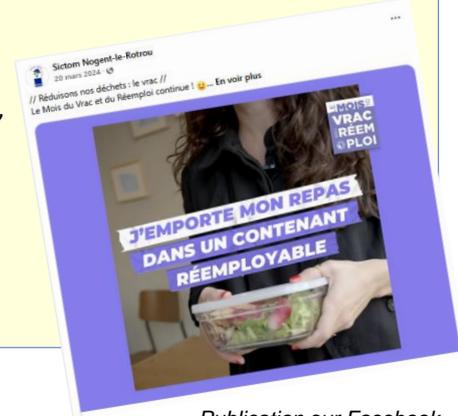
Les quantités de denrées gaspillées ont beaucoup réduit dans certains établissements grâce à ces démarches.

ACTIONS menées en 2024 :

- **Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :**
- ✓ Accompagnement de services de restauration scolaire pour diagnostiquer le gaspillage alimentaire : 6 restaurants scolaires de Nogent-le-Rotrou dans lesquels 2 campagnes de pesées ont été réalisées, analyse des résultats et conseils,



- ✓ Message d'information et proposition d'accompagnement aux communes en charge de la gestion d'une restaurant scolaire,
- ✓ Animation dans 8 classes pour sensibiliser 176 élèves au gaspillage alimentaire : écoles primaires de Brunelles (Arcisses), Margon (Arcisses), Mâle (Val-au-Perche), Nogent-le-Rotrou (écoles Jean Macé et Sylvia Monfort), et Souancé-au-Perche.
- **Communication pour encourager les habitants et professionnels à limiter le gaspillage alimentaire :**
 - ✓ Animation et sensibilisation à La Maison Partagée à Nogent-le-Rotrou (22 participants),
 - ✓ Articles sur les réseaux sociaux,
 - ✓ Message d'information et proposition d'accompagnement pour améliorer les pratiques et promouvoir le « gourmet bag » auprès des professionnels (restauration commerciale),
 - ✓ Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Parc Naturel Régional du Perche.



Publication sur Facebook

⇒ **Promotion de pratiques de consommation responsable**

OBJECTIFS :

- Favoriser le développement des pratiques d'éco-consommation,
- Sensibiliser les particuliers.



Publication sur Facebook

ACTIONS menées en 2024 :

Promotion de pratiques de « consommation responsable » :

- **Information** (près de 180 personnes) lors d'événements, à la Foire aux arbres de Margon et à la Fête des laboureurs et des ouvriers de Coudray-au-Perche,
- **Sensibilisation et accompagnement** d'un atelier à La Maison Partagée à Nogent-le-Rotrou (8 participants),
- **Communication pour promouvoir la consommation responsable et le « zéro déchet »** au quotidien, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.

⇒ **Promotion du réemploi et réparation**

OBJECTIF :

Accroître les pratiques de réemploi et de réparation

ACTIONS menées en 2024 :

- **Communication pour promouvoir le réemploi et la réparation, y compris via les dispositifs « bonus réparation »**, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux,
- **Communication pour favoriser le don de certains objets à des associations :** ludothèque (réutilisation d'objets détournés pour des « malles à jouer »), ressourcerie, Secours Catholique, La Boîte à Outils,
- **Création et ouverture d'une zone de réemploi à la déchèterie de Nogent-le-Rotrou.** Des objets y sont collectés par des associations partenaires, et la zone a été ouverte aux particuliers le vendredi à partir de septembre,
- **Soutien à l'organisation de 6 « Cafés Réparation »** par La Boîte à Outils (71 participants, 80 objets apportés, dont 39 réparés et 21 en vue de l'être),
- Service de prêt de **gobelets** (1610 gobelets empruntés lors de 10 manifestations),



Cafés réparation

- **Mise en place et développement de partenariats avec des associations** pour la collecte d'objets en déchèterie en vue de leur réemploi :
 - **Objets divers et mobilier** en bon état pour réemploi par Récup & Co
 - **Vélos et de machines à coudre** pour la récupération de pièces et réparation par La Boîte à Outils
 - **Ordinateurs et périphériques** pour le reconditionnement de matériel informatique par La Boîte à Outils et le CBE
 - **Objets divers** pour réutilisation par Ludo'Perche, servant à la création de malles à jouer

Ainsi, 1885 kg d'objets et appareils ont été collectés et réemployés ou réutilisés, et 129 kg de pièces sont stockées pour un usage ultérieur.



Vélos pour réutilisation à la déchèterie de Nogent-le-Rotrou



Zone de réemploi à la déchèterie de Nogent-le-Rotrou

⇒ Economie circulaire et redevance spéciale

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et la production de déchets.

Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), vers un modèle économique circulaire, avec un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit (pour que le déchet devienne une ressource).

OBJECTIF :

Sensibiliser les acteurs économiques et les habitants à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



La **Redevance Spéciale** est mise en place sur le territoire du SICTOM depuis 2014 (cf. partie « financement » page 11). Ce dispositif financier permet de facturer les entreprises et les administrations qui ont recours au service public de collecte des déchets, à hauteur du service rendu, et d'éviter que le coût de ce service soit répercuté sur les contribuables.

Cette redevance incite les établissements concernés à être vigilants vis-à-vis des déchets qu'ils produisent et à trouver des solutions pour en réduire la production.

Aussi, le SICTOM propose à ces établissements un accompagnement pour améliorer la gestion de leurs déchets, par le biais d'un diagnostic, de conseils sur le tri et la réduction des déchets, et de la sensibilisation de leur personnel.

OBJECTIF :

Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits

ACTIONS menées en 2024 :

- Communication auprès de quelques professionnels, en fonction de leur secteur d'activité, sur des webinaires et sur des initiatives ou des pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre,
- Communication sur l'économie circulaire sur le site internet du SICTOM,
- Participation à l'initiative Verre l'Infini, en tant que membre du comité de pilotage, visant l'émergence d'un dispositif permettant le réemploi d'emballages et la réduction d'emballages jetables, via un service de collecte et de lavage d'emballages en verre,



- Application de la redevance spéciale aux établissements produisant **2 500 L de déchets assimilés aux ordures ménagères ou plus par semaine : 6 établissements** assujettis,
- **Communication et information auprès de 80 établissements** pour une meilleure gestion de leurs déchets (tri, réduction), et un accompagnement suite à la modification du mode et des fréquences de collectes en 2024 (bac jaune pour les papiers et emballages ménagers, collecté toutes les 2 semaines en alternance avec les ordures ménagères...).

2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Jusqu'en 2020, deux organismes assuraient cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILE et LE RELAIS.

*En conséquence de la **crise sanitaire** liée au COVID et aux mesures de confinement, la filière de collecte des textiles usagés a été fortement impactée au cours de l'année 2020.*

Les prestataires LE RELAIS et ECOTEXTILE ont suspendu leurs collectes dès le mois de mars 2020. Le Relais a repris progressivement son activité dès le mois de juillet. Cela n'a pas été le cas d'ECOTEXTILE.

Pour des raisons de salubrité publique, le SICTOM n'a pas eu d'autre choix que de faire procéder au retrait des conteneurs verts ECOTEXTILE de son territoire.

Néanmoins, afin d'assurer la collecte des textiles sur les communes concernées, nous avons sollicité Le RELAIS qui a remis dès le début d'année 2021 des colonnes en remplacement de celles qui ont été retirées.

41 bornes (sur 30 points d'apport volontaire) sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM, soit **une point de collecte pour 1 052 habitants**. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point d'apport pour 2 000 habitants.

⇒ **Localisation des bornes :**

LE RELAIS (41 COLONNES)

AUTHON-DU-PERCHE – Parking de la mairie (2)
CETON – Place de la Poste
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Rue des Fossés
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Point tri Mairie
LA ROUGE (VAL AU PERCHE) – Sortie de commune La Boulaie
LES AUTELS-VILLEVILLON – Point tri côté cimetière
LES ETILLEUX – Aire de jeux
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Pelzinière (point tri)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue du Stade
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Matteau
MALE (VAL AU PERCHE) – Ecole
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – Parking Lidl
MARGON – Rue de la Cloche - Clinique vétérinaire
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des Grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard

LE RELAIS



LE RELAIS

NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy - parking école (×3)
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes - parking La Halle
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Intermarché - rue de la Bruyère
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 aout
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×3)
SOIZE – Cimetière
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes (×3)
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (×2)

Mise à jour 01/01/2025

⇒ Quantités collectées :

	LE RELAIS		ECOTEXTILE		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t
2019	84,35	21	44,02	17	128,37 t
2020	77,58	21	3,37*	17	80,95 t
2021	158,01	40	0	0	158,01 t
2022	143,67	40	0	0	143,67 t
2023	150,17	40	0	0	150,17 t
2024	178,38	41	0	0	178,38 t

*Tonnage connu pour le mois de janvier – pas de relevé en février – arrêt de la collecte dès le mois de mars

178,38 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2024, soit environ **5,65 kg/hab.**
Soit une augmentation de +18,8% du tonnage par rapport à 2023.

Une fois collecté, les textiles obtiennent une seconde vie en fonction de leur état et de la demande des marchés.

89% des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. ECO TLC devient « RE_FASHION » au cours de l'année 2020.

Chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent RE_FASHION, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). RE_FASHION reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.



Re_fashion

E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

1. Rappel de quelques actions prises ces dernières années

⇒ Les DASRI



Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), mise en œuvre en 2014 pour la filière **Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**, les DASRI des particuliers (patients en auto-traitement) sont exclusivement collectés via certaines pharmacies, sans intervention du SICTOM.

La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchèteries et est consultable sur le site internet du SICTOM et sur le site www.dasri.fr.



⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchèteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEM**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



	Tonnage 2024
Le gros électroménager froid	51 t
Le gros électroménager hors froid	118 t
Les petits appareils électriques et électroniques	142 t
Les écrans	28 t
total	339 t
	~ 95 745 appareils
	+1,35% par rapport à 2023

Performance SICTOM 2024

10,74 kg / hab / an

Performance nationale (milieu rural)

10,34 kg / hab / an

Pop référence : 31 572 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Puis en octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM.



⇒ Les cartouches d'imprimantes



CARTOUCHES ENCRE

La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchèteries au cours de l'année 2009. C'est la société PRINTERRE qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets pour être recyclés.



BOIS

⇒ Le Bois

Depuis le printemps 2010, pour la déchèterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **562 t en 2024**.

⇒ Les capsules de café Nespresso



CAPSULES DE CAFÉ

La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société SUEZ qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.



HUILES ALIMENTAIRES

⇒ Les huiles végétales

Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchèteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchèterie de THIRON-GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de THIRON-GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

**Coût de l'opération pour le SICTOM :
550 663 € TTC**

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec l'éco-organisme, **ECOSYSTEM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchèteries en 2016 et 2017. Ces bacs nous ont été fournis par l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.

ecosystem



ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Puis, en octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu ECOSYSTEM

Performance SICTOM 2024

2,244 tonnes

= 27 704 lampes

+50,9% par rapport à 2023

⇒ Conteneurisation de la collecte du verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte-à-porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la **société SULO**, nous avons distribué **des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchèteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchèteries du SICTOM.



⇒ Réaménagement de la déchèterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchèterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
signalétique + dispositif antichute



Réhaussement des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les déchèteries pour le **stockage des piles**. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent. Cette filière est assurée et soutenue par COREPILE.



⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la **déchèterie de Nogent-le-Rotrou**. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la **FEDERATION des CHASSEURS d'EURE-ET-LOIR** qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

⇒ Amélioration de la collecte des D3E



Installation de caissons maritimes

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, qui subit de nombreux vols, **ECOSYSTEM** a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime, sur le site **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur **Charbonnières** et **Thiron-Gardais** en juin 2021. Ils permettent de stocker les déchets à l'abri des intempéries et de manière sécurisée.

Le manque de place sur la déchèterie du Theil ne permet pas, pour le moment, d'installer ce genre d'équipement.

Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux. La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par **ECOSYSTEM**.



⇒ Mise en place d'une benne « ECOMAISON »



Benne mobilier

La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements** (DEA) a été mise en place sur la déchèterie de **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur les sites de **Thiron-Gardais** et de **Charbonnières** en novembre 2020.

Le SICTOM a signé une convention avec Eco-mobilier, éco-organisme devenu récemment **Ecomaison** qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.



Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

→ **58 % sont recyclés** : le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...

→ **33 % en valorisation énergétique**

→ **9 % sont éliminés par enfouissement**

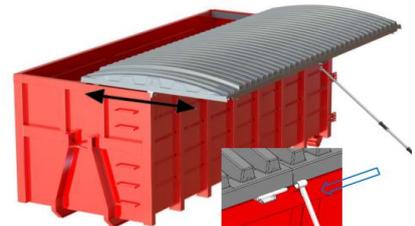


⇒ Mise en place d'une benne à couvercle pour la collecte des cartons sur la déchèterie de Nogent-le-Rotrou



Au cours de l'année 2020, afin d'améliorer la collecte des cartons, nous avons installé sur la **déchèterie de Nogent-le-Rotrou**, une benne équipée d'un couvercle.

Le carton est ainsi stocké à l'abri des intempéries. Le système d'ouverture permet de réduire le passage du carton lors des dépôts et limite ainsi les refus de tri.



De plus, le système est facilement manipulable par les agents, ce qui réduit les troubles musculosquelettiques par rapport à l'utilisation d'une benne classique à capot métallique sur rail.

Si l'utilisation de ce système s'avère concluante, le SICTOM équipera les autres sites prochainement.

⇒ Mise en place de la collecte des Jeux/Jouets, articles de bricolage et Jardin, avec « ECOMAISON »



Depuis le 1er janvier 2022, le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'applique aux **articles de bricolage et de jardin** (ABJ) et aux **jeux/jouets** (JJ). **ECOMAISON** est agréé par l'État pour organiser la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de ces produits.

Des caisses palettes ont été installées dans chaque déchèterie au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Une fois collectés, ces articles sont transportés vers un centre de tri pour être recyclés, valorisés ou éliminés.



⇒ Mise en place de la collecte des articles de sport et loisirs, articles de bricolage et Jardin Thermiques avec « ECOLOGIC »

Articles SPORT et LOISIRS



Articles BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES



Depuis le 24 février 2023, **ECOLOGIC**, a été agréé par l'État pour organiser la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage, des **articles de bricolage et de jardin thermiques** (ABJ Th) et les **articles de sport et loisirs** (ASL).

Le stockage s'effectue au sol ou en box grillagés suivant les articles.

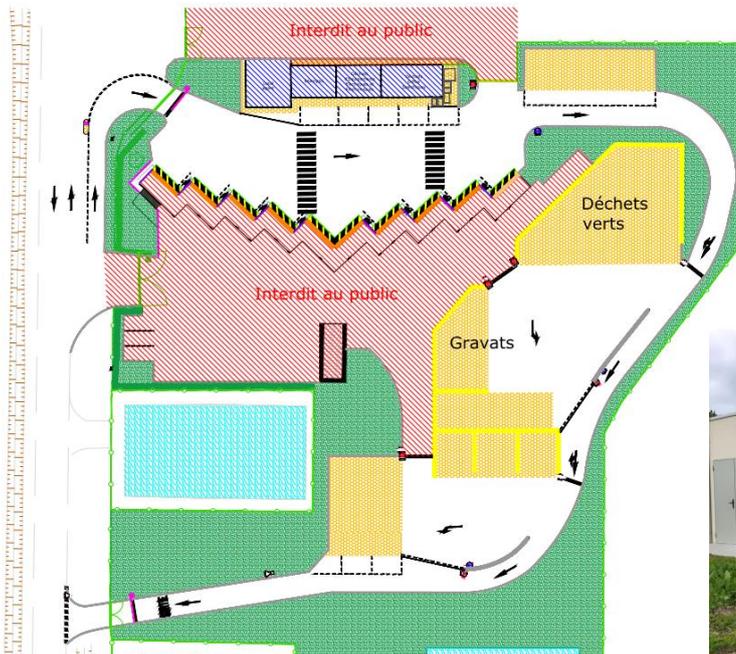
La collecte a été mise en place dans chaque déchèterie au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Une fois collectés, ces articles sont transportés vers un centre de tri pour être recyclés, valorisés ou éliminés.



2. Actions engagées au cours de l'année 2024

⇒ Réaménagement de la déchèterie de NOGENT-LE-ROTROU



Les **travaux de rénovation** du site ont été réalisés en **2024**. La déchèterie répond aux normes en vigueur et propose un **service plus adapté aux usagers** : nouveau local gardien, élargissement des zones de dépose des déchets et de tri des nouvelles filières, dépose de déchets au sol pour faciliter le déchargement, sécurisation des quais, création d'une zone de réemploi, nouvelle signalétique, pose d'un portail en bas de chemin pour sécuriser l'accès ...



Local Gardien



Plateforme basse



Nouveau bâtiment (D3E, DDS, zone réemploi)



Sécurisation des quais



Nouvelle Signalétique



ZONE DE DEPOSE au sol des déchets verts



Acquisition d'un chariot
Télescopique

L'aire de dépose au sol (gravats et végétaux) permet de fluidifier le trafic au niveau du haut de quai. Le rechargement des déchets dans les bennes des prestataires, réalisé par les gardiens, a nécessité l'achat d'un chariot télescopique.

Coût de l'opération pour le SICTOM : 1 585 000 € TTC

⇒ Mise en place de la collecte des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) dans les déchetteries

Le SICTOM a signé un contrat le 07 décembre 2023 avec les 4 éco-organismes gestionnaires de la filière PMCB : **ECOMAIISON / VALOBAT / ECOMINERO / VALDELIA** dont l'agrément a été délivré par arrêté le 17 février 2023. Depuis le 1^{er} mai 2023, les **produits et matériaux de construction** visés par la REP supportent le montant de l'éco-contribution.



Un éco organisme coordonnateur (OCAB) se charge de l'équilibrage entre les 4 éco-organismes. **VALOBAT** a ainsi été désigné éco organisme référent pour le SICTOM.



Les collectivités bénéficient de 2 modalités de soutiens combinés :

- **Gestion financière** : La collectivité gère elle-même le flux avec son prestataire selon ses consignes de tri. L'éco-organisme soutient la part de déchets REP estimé sur la base de caractérisations nationales.
- **Gestion opérationnelle** : L'éco-organisme met en œuvre lui-même avec ses prestataires les opérations de collecte et de traitement des déchets dont il a la responsabilité (il met à disposition le contenant de collecte, organise la collecte et le traitement).



Certains éco-organismes ont été désignés pour gérer plusieurs filières REP. Aussi, il a été proposé aux collectivités de mettre en place des bennes dites « **MULTI REP** ». Le tri dans ces bennes s'effectue dorénavant **par matériaux** et non plus par objet.

*Exemple : la benne multi REP bois peut recevoir des objets de fonctions différentes comme des déchets d'ameublement, des jouets, des articles de bricolage et jardin, des matériaux de construction, s'ils sont exclusivement composés de **BOIS**.*

Benne Multi REP BOIS	Benne Multi REP PLASTIQUES	Benne Ameublement Multi Matériaux	Benne PLATRE	Menuiseries vitrées
PMCB Gros Jeux jouets Gros ABJ Ameublement	PMCB Gros Jeux jouets Gros ABJ Ameublement	Gros Jeux jouets Gros ABJ Ameublement	PMCB : PLATRE	PMCB : Menuiseries vitrées
Déchèteries NOGENT THIRON GARDAIS CHARBONNIERES	Déchèterie NOGENT	Déchèteries NOGENT THIRON GARDAIS CHARBONNIERES LE THEIL	Déchèterie NOGENT	Déchèterie NOGENT

L'objectif est de simplifier le tri. Néanmoins, cela peut porter confusion chez les usagers car la benne ECOMAISON reste, quant à elle, une benne pour les objets de la maison, composés de plusieurs matériaux.

Toutes les déchèteries n'ont pas pu être équipées de ces nouvelles bennes par manque de place. Si la déchèterie ne dispose pas de ces bennes, les déchets sont alors déposés en mélange avec un autre flux et restent à la charge du SICTOM (les déchets PMCB bois sont déposés dans la benne bois classique, les PMCB plastiques, le plâtre, et les menuiseries sont déposés dans les encombrants...).

Grace aux travaux de rénovation et d'extension, la déchèterie de Nogent-le-Rotrou est la seule sur laquelle nous avons pu mettre en place ces nouvelles filières de tri.

L'objectif est d'étendre le dispositif aux autres déchèteries le plus rapidement possible. Néanmoins, en conséquence du manque de place, la mise en œuvre de nouvelles bennes et/ou contenants est problématique.

⇒ Prise en charge de la collecte des produits chimiques des ménages par ECO DDS

Le SICTOM collecte depuis plus de 25 ans les **déchets dangereux** des ménages et des professionnels sur ses 4 déchèteries.

Dorénavant, une REP a été mise en place pour assurer la collecte et le traitement des produits chimiques des ménages.



Le SICTOM a signé une convention le 21 mai 2024 avec l'éco organisme **ECO DDS** pour la prise en charge opérationnelle de ces déchets.

La collecte a débuté au **cours de l'été 2024** et a permis la prise en charge d'environ **16 tonnes** de produits toxiques.

Le SICTOM conserve toujours un contrat d'évacuation avec un prestataire pour les déchets non pris en charge par la filière.



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHÈTTERIES SUR :
www.ecodds.com



⇒ Mise en place d'une benne encombrants incinérables à la déchetterie de Nogent-le-Rotrou

La création de l'aire de dépose au sol des végétaux a permis de libérer des quais sur la déchèterie de Nogent le Rotrou. Nous avons pu mettre en place une nouvelle benne, dès le **mois d'avril 2024**, pour la collecte des **encombrants valorisables**. Ils sont transférés vers l'usine de Mainvilliers pour y être incinérés (valorisation énergétique).



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE

⇒ Conteneurisation de la collecte des emballages



Dès la **1^{er} janvier 2024**, la collecte en porte à porte des emballages a débutée. Pour ce faire, nous avons dû équiper l'ensemble des usagers de bacs à couvercle jaune.

Les déchets doivent y être déposés en vrac, sans sac, pour un tri de bonne qualité.

C'est la société ESE qui s'est chargé de la mise en place des bacs. Avec beaucoup de retard, la distribution s'est terminée au cours du printemps 2024.

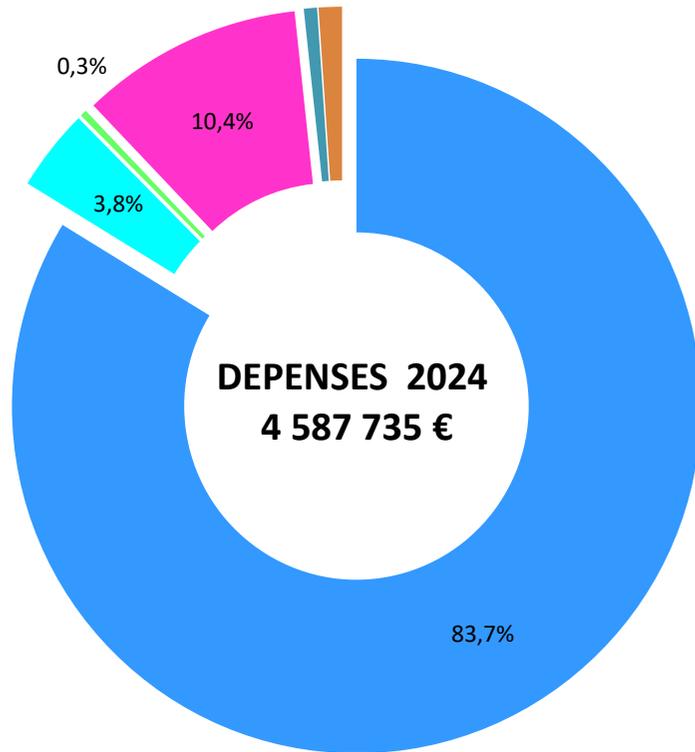
3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2023 à Mai 2030	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2023 à Mai 2030	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables (Groupement de commandes)	Marché de services	VEOLIA	Janvier 2022 à décembre 2025	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères /Verres / emballages	Marché de services	ESE France	Mai 2023 à mai 2030	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchèteries + tri conditionnement des cartons	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2023 à mai 2027	Assure la collecte et le traitement des encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons + tri cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchèteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2023 à mai 2027	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage de la déchèterie de Thiron-Gardais	Régie directe – convention des services	Commune de Thiron-Gardais	1 ^{er} juillet 2022 au 30 juillet 2025	Des employés de la commune de Thiron-Gardais sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	PAPREC CRV	Février 2024 à février 2028	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Collecte et traitement des inertes des 4 déchèteries	Marché	PESNAUX	Mai 2023 à mai 2025	Assure la collecte et le traitement des inertes
Collecte et traitement des ferrailles des 4 déchèteries	Marché	PASSENAUD Recyclage	Mai 2023 à mai 2027	Assure la collecte et le traitement des ferrailles

B. LES DEPENSES (compte administratif)



- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023	Année 2024	Évolution
Prestations de services	3 749 048 €	3 841 512 €	+2,5%
Dépenses courantes	195 790 €	175 070 €	-10,6%
Taxes et assurances	11 566 €	14 401 €	+24,5%
Charges de personnel - autres charges liées	436 998 €	478 507 €	+9,5%
Intérêts des emprunts	0 €	28 275 €	-%
Dotation aux amortissements	29 758 €	49 970 €	+67,9%
TOTAL	4 423 160 €	4 587 735 €	+3,72%
Coût COMPLET par tonne	229,30 €/tonne	238,40 €/tonne	+3,97 %

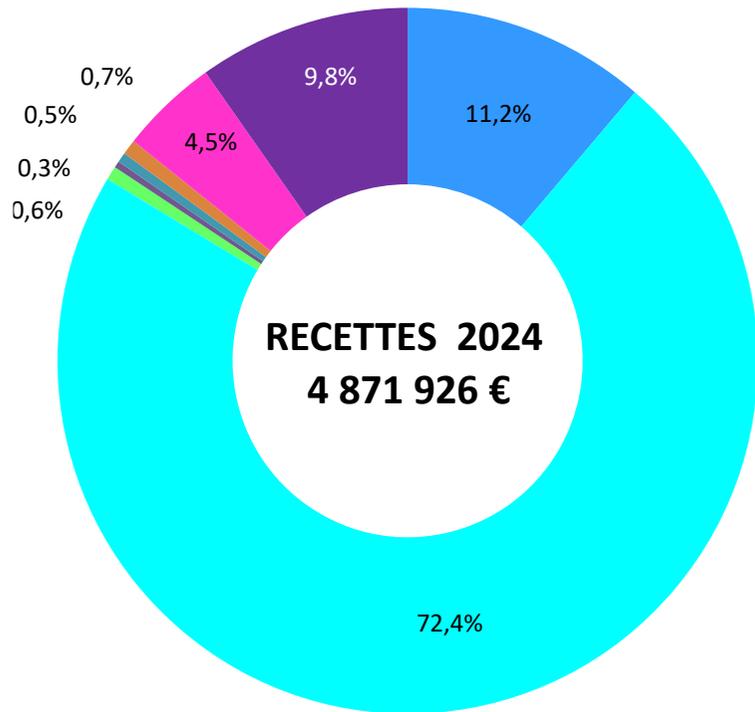
Le **coût complet** est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le coût complet de gestion des déchets ménagers en 2024 est de **238,40 € / tonne** soit **145,31 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2024 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 111,66 € / hab

On constate une augmentation des dépenses totales de +3,72% et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +3,97%.

C. LES RECETTES



- résultat reporté
- participations des Collectivites
- redevance spéciale
- revenu des immeubles
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

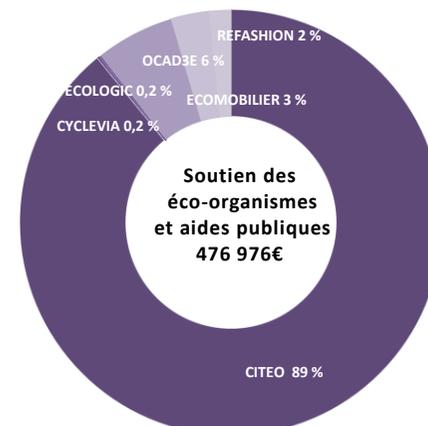
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023	Année 2024	Évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	1 024 764 €	548 075 €	-47%
Participation des CDC	3 513 226 €	3 525 445 €	+0,3%
Redevance spéciale	77 757 €	30 678 €	-61%
Revenus des immeubles	20 379 €	14 625 €	-28%
Régies	23 644 €	22 260 €	-6%
Autres recettes	30 528 €	33 688 €	+10%
Vente de matériaux	166 898 €	220 179 €	+32%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	458 727 €	476 976 €	+4%
TOTAL	5 315 923 €	4 871 926 €	-8,4%

REGIES
22 260 €

Vente de composteurs	14 704 €
Dépôts des professionnels en déchèteries	7 556 €

VENTES DE MATERIAUX
220 179 €

Verre	31 755 €	Collectes Sélectives
Papiers /cartons	80 018 €	
Plastiques	22 994 €	
Métaux	20 122 €	
Ferrailles	48 948 €	Déchèteries
Cartons	13 372 €	
Batteries	2 970 €	



SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES

CITEO emballages :	424 689 €
CYCLEVIA :	850 €
ECOLOGIC :	1 000 €
OCAD3E :	28 678 €
REFASHION :	7 800 €
COREPILE :	0 €
ECOMAISON :	13 959 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers



DEPENSES COLLECTES	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM en PAP	1 046 468 €	1 125 386 €	680 941 €
• Collecte des EMBALLAGES /PAPIERS en PAP			503 003 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	148 776 €	166 547 €	137 267 €
• Location et maintenance des bacs verre	81 351 €	42 859 €	27 251 €
• Location et maintenance des bacs emballages		11 846 €	223 741 €
• Transfert transport traitement des OM - CMTV	961 402 €	1 070 738 €	715 589 €
• Transfert transport des recyclables	14 033 €	17 385 €	27 344 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	131 416 €	196 130 €	127 852 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	34 187 €	40 358 €	43 282 €
• Collecte du verre en PAP	40 620 €	38 118 €	36 190 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	20 978 €	23 489 €	28 502 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + transport / traitement refus	237 274 €	245 230 €	490 395 €
• Tri cartons	8 104 €	6 740 €	7 259 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	0 €	0 €	0 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	2 522 €	0 €	0 €
• Communication / sensibilisation tri	26 593 €	31 869 €	17 784 €
TOTAL DEPENSES	2 753 724 €	3 016 695 €	3 066 400 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	41 014 €	0 €	0 €
• Aménagement de dalles pour PAV collecte sélective	4 265 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES	45 279 €	0 €	0 €

RECETTES COLLECTES	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective			
CITEO aide à la collecte des emballages et papiers	327 011 €	400 620 €	424 689 €
valorisation verre	25 421 €	27 134 €	31 755 €
valorisation emballages ménagers /papiers	178 051 €	91 893 €	119 434 €
valorisation cartons commerçants	5 512 €	1 772 €	3700 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	1 785 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	537 780 €	521 419 €	579 578 €
INVESTISSEMENT			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ **En fonctionnement** : les dépenses relatives à la collecte ont légèrement augmenté (+1,6%) par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

- Impact du **renouvellement des contrats** en mai 2023 : de nouveaux tarifs sont appliqués à nos contrats de collecte, déchèteries et location maintenance de bacs. Les dépenses afférentes à ces prestations, ont fortement augmenté.
- **Location maintenance des bacs** : très forte augmentation de la dépense par rapport à 2023 dû à la mise en place des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire.
- La mise en place de la **collecte des emballages en porte à porte**, a induit une augmentation des tonnages de +86%. Par conséquent, les dépenses de collecte, transport, de tri et traitement des refus, ont fortement augmentées (+93%).
- A contrario, ce changement de dispositif a généré une baisse importante du **tonnage des ordures ménagères** (-22%), qui a fortement réduit les dépenses liées à la collecte, au transport et au traitement par incinération. Il faut nuancer toutefois ce résultat car ces dépenses (CMTV) ne comptabilisent que 11 mois d'activité. Le mois décembre 2024 sera réglé sur 2025

⇒ **En investissement** : aucune dépense réalisée pour le poste « COLLECTE » en 2024.

⇒ Les **recettes** relatives à la collecte ont **augmenté de 11%** par rapport à l'année précédente.

• Les **subventions de CITEO pour le tri des emballages** sont en augmentation par rapport à l'année passée. Néanmoins, les effets de la mise en place de la collecte des emballages en porte à porte ne sera perçue dans nos recettes qu'au cours de l'année 2025.

• Les **ventes des produits issus de la collecte sélective** ont augmenté de 30% par rapport à 2023 (emballages et papiers). Ces recettes dépendent, d'une part, des tonnages expédiés chez les recycleurs et, d'autre part, des prix des matières fortement volatiles.

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2024 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETERIES



DEPENSES DECHETERIES	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
Déchèterie de Thiron-Gardais			
Personnel	21 709 €	10 026 €	7 935 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 644 €	4 904 €	5 929 €
Collecte et traitement des déchets	113 252 €	112 084 €	129 982 €
Déchèterie de Charbonnières			
Personnel	17 826 €	17 799 €	18 279 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	7 090 €	4 832 €	5 773 €
Collecte et traitement des déchets	104 641 €	122 393 €	138 521 €
Déchèterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	95 469 €	108 624 €	140 157 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 528 €	11 076 €	14 894 €
Collecte et traitement des déchets	303 685 €	357 336 €	308 187 €
Déchèterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	23 283 €	24 408 €	26 719 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	4 262 €	5 303 €	6 024 €
Collecte et traitement des déchets	139 163 €	174 411 €	209 646 €
TOTAL DEPENSES	842 552 €	953 196 €	1 012 046 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchèterie de Thiron	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchèterie de Charbonnières	2 448 €	0 €	0 €
Aménagement déchèterie de Nogent le Rotrou	35 310 €	478 838 €	939 453 €
Aménagement déchèterie de Le Theil sur Huisne	0 €	0 €	
Acquisition matériel déchèterie de Thiron-Gardais	2 400 €	0 €	406 €
Acquisition matériel déchèterie de Charbonnières	2 400 €	0 €	406 €
Acquisition matériel déchèterie de Nogent-le-Rotrou	706 €	125 679 €	9 584 €
Acquisition matériel déchèterie du Theil-sur-Huisne	0 €	0€	406 €
TOTAL DEPENSES	43 264 €	604 517 €	950 255 €

En fonctionnement, on constate :

⇒ Une **augmentation des dépenses** relatives aux déchèteries (+6%).

Les prix unitaires des nouveaux marchés de prestations en lien avec les déchèteries, qui ont débuté en mai 2023, ont augmenté de +30%.

⇒ Une **augmentation de la dépense en personnel** sur Nogent-le-Rotrou, qui est due au renforcement des effectifs sur ce site.

A noter : la dépense de personnel sur Thiron Gardais n'est pas représentative (seul le 1^{er} semestre a été réglé sur 2023 et 1 trimestre sur 2024).

En investissement, les dépenses correspondent :

⇒ Aux travaux de rénovation et de restructuration de la déchèterie de Nogent le Rotrou (marché de travaux, honoraires AMO, coordonnateur sécurité, contrôleur technique, ...).

Le paiement du solde est intervenu au cours de l'année 2024.

⇒ A l'acquisition de panneaux signalétiques pour tous les sites et de petits matériels pour la déchèterie rénovée de Nogent-le-Rotrou.

RECETTES DECHETERIES	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	1 996 €	16 698 €	7 556 €
Rachat de la ferraille	19 985 €	35 389 €	48 948 €
Rachat des batteries	3 212 €	2 564 €	2 970 €
Rachat des cartons	14 132 €	8 146 €	13 372 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	25 636 €	35 442 €	28 678 €
ECOMAISON (aide collecte des objets de la maison)	25 831 €	19 477 €	13 959 €
CYCLEVIA (aide collecte huiles vidange)	0 €	0 €	850 €
ECOLOGIC	0 €	0 €	1 000 €
COREPILE (aide à la collecte des piles)	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	90 792 €	117 716 €	117 333 €
INVESTISSEMENT			
Subvention ETAT (DETR)	0 €	0 €	40 500 €
Subvention ADEME	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

En fonctionnement, on constate une **stabilité des recettes** relatives à la gestion des déchèteries par rapport à 2023, avec une diminution des recettes issues de la régie de dépôt des artisans en déchèteries. Les dépôts des artisans sont en partie prises en charges par les filières REP des PMCB.
Augmentation des recettes issues de la vente des matériaux mais diminution des soutiens ECOMAISON et OCAD3E. 2 nouvelles recettes cette années de CYCLEVIA (REP huiles de vidange) et ECOLOGIC (REP ABJ+ ASL).

En investissement, une partie de la subvention a été perçue cette année pour les travaux de rénovation de la déchetterie de Nogent-le-Rotrou. Le solde sera perçu en 2025.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	34 368 €	31 852 €	60 418 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	0 €	0 €	0 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	0 €	0 €	1 500 €
Prévention qualitative	0 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales (étude Tl, ...)	12 568 €	0 €	0 €
Personnel (Rémunération + frais)	34 188 €	73 880 €	80 200 €
TOTAL DEPENSES	81 124 €	104 932 €	142 118 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

⇒ Les **dépenses de prévention** correspondent aux dépenses liées aux différentes actions entreprises en 2024 par le SICTOM.

Importante augmentation des charges liées aux actions emblématiques (compostage) correspond à l'achat de composteurs pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets depuis le 01/01/2024.

RECETTES PREVENTION	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel			
Régie « vente de composteurs »	2 391 €	6 946 €	14 704 €
Programme local de prévention /CODEC			
Subvention ADEME Centre	0 €	0 €	0 €
Réemploi			
Non restitution gobelets réutilisables	57 €	45 €	127 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC (REFASHION)	3 215 €	3 188 €	7 800 €
TOTAL RECETTES	5 663 €	10 179 €	22 631 €
INVESTISSEMENT			
	0 €	0 €	0 €

Ont été perçues en 2024 :

⇒ Les recettes issues de la **vente des composteurs** et de la non restitution des **gobelets réutilisables** prêtés par le SICTOM,

⇒ Le **soutien de REFASHION** relative à la collecte des textiles, linges et chaussures.

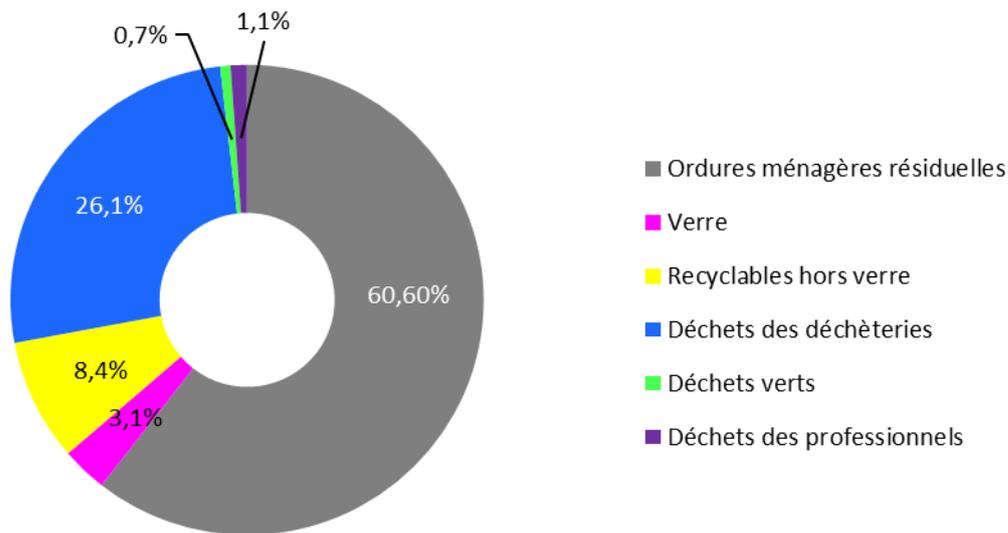
E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2023)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

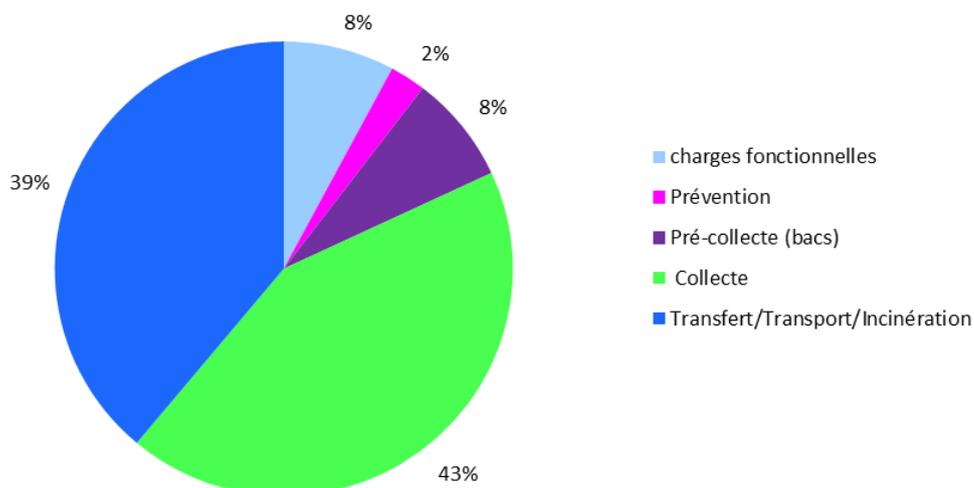
Au moment où nous rédigeons ce rapport, la matrice « *compta coûts* » de l'année 2024 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2023.

⇒ Coût du service par flux de déchets

Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 86,7% du coût du service d'élimination des déchets



⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »

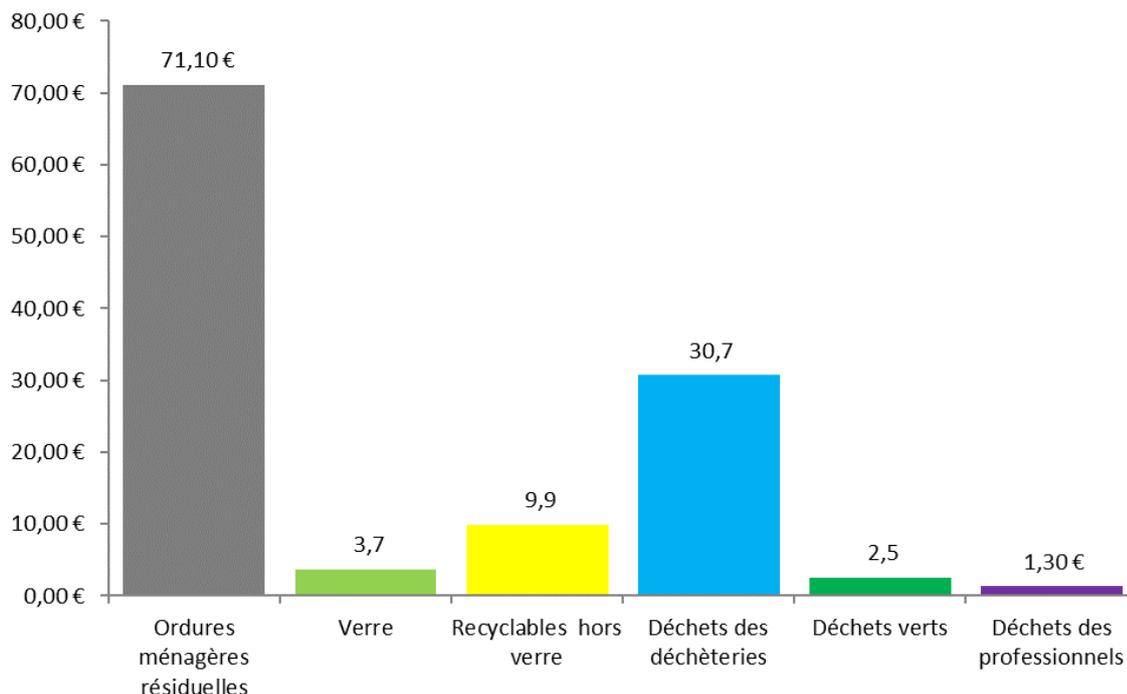


Le flux « ordures ménagères » représente **60,6 % des dépenses** du SICTOM.

La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 39% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte représente 43% du total.

⇒ **Quel est l'impact du geste de tri ?**

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent **71,10 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 13,60 €/hab et les déchèteries 30,70 €/hab.

Comparaison aux données nationales :

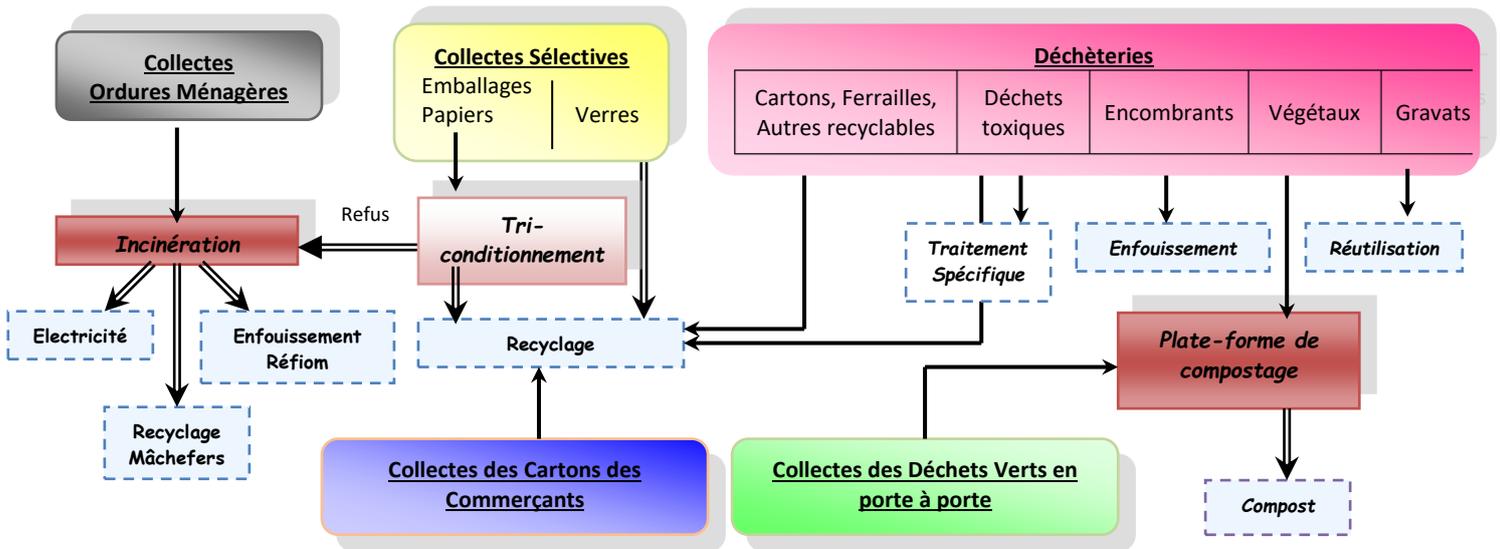
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOOTS 2023		Coût national Enquête ADEME référentiel données 2023	
	€ HT / hab	€HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	107,90 €	197 €	118,40 €	NC €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	64,90 €	287 €	58,70 €	328 €
Verre	3,40 €	98 €	1,80 €	49 €
Recyclables hors verre	8,90 €	273 €	15,30 €	285 €
Déchets des déchèteries	28,80 €	117 €	35,50€	166 €

Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en 2023 pour l'ensemble des collectivités en France était de **118,40 € HT / hab** (coût aidé). Il s'élève à **107,90 € HT /hab** pour le SICTOM de Nogent-le-Rotrou (en 2023).

4^{ème} PARTIE : SYNTHÈSE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTÉS

Tonnages collectés	2022	2023	2024
Collecte ordures ménagères	7 764 t	7 240 t	5 677 t
Collecte sélective	2 221 t	2 235 t	3 232 t
Collecte DV PàP	23 t	.*	.*
Collecte en déchèteries	9 900 t	9 815 t	10 355 t
TOTAL	19 908 t	19 290 t	19 264 t
Production par habitant	624,45 kg/hab	607,44 kg/hab	610,17 kg/hab
<i>Population</i>	<i>31 881 hab</i>	<i>31 756 hab</i>	<i>31 572 hab</i>

*Le tonnage des déchets verts collectés depuis 2023 sont désormais incorporés au tonnage collecté en déchèteries.

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2024 est de **610,17 kg / hab**.
Le ratio par habitant a augmenté de 0,45% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2023	SICTOM 2024	Moyenne Centre Val de Loire (Données ADEME 2023)	Moyenne nationale (Données ADEME 2023)
Production moyenne de DMA (sans gravats)	548 kg / hab	570 kg / hab	531 kg / hab	519 kg / hab
Collecte ordures ménagères	223 kg / hab	180 kg / hab	180 kg / hab	196 kg / hab
Collecte sélective	67 kg / hab	102 kg / hab	91 kg / hab	96 kg / hab
Collecte en déchèteries	246 kg / hab	287 kg / hab	251 kg/hab	217 kg / hab

C. LES COUTS



ANNEXES

ANNEXE 1 : Calendrier collectes ordures ménagères et collectes sélectives – année 2024

ANNEXE 2 : Localisation des points d'apport volontaire et statistiques de collecte – année 2024

ANNEXE 3 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 1 : Calendrier collectes ordures ménagères et collectes sélectives – année 2024



CALENDRIER COLLECTES 2024
ordures ménagères et collecte sélective



A CONSERVER

Informations pratiques :

NOGENT LE ROTROU et MARGON
zone agglomérée
OM : tous les MARDIS
CS : tous les MERCREDIS

Les écarts
OM : MARDI semaines paires
CS : MERCREDI semaines impaires

Suivant la configuration du découpage administratif, en zones limitrophes, il se peut que certaines habitations soient rattachées à la tournée de la commune voisine.



Afin de ne pas manquer le passage du camion, nous vous rappelons que les bacs doivent être sortis la veille au soir.

S'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes suivantes de la même semaine sont reportées d'un jour

SAUF POUR LE 8 ET 20 MAI 2024

(ces 2 jours seront travaillés).

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1 L		FERIE	1 J	OM	CS	1 V	OM	CS	1 L		FERIE	1 M		FERIE	1 S		
2 M	OM	CS	2 V	OM	CS	2 S			2 M	CS	OM	2 J	OM	CS	2 D		
3 M	OM	CS	3 S			3 D			3 M	CS	OM	3 V	CS	OM	3 L	OM	CS
4 J	CS	OM	4 D			4 L	CS	OM	4 J	OM	CS	4 S	CS	OM	4 M	OM	CS
5 V	OM	CS	5 L	CS	OM	5 M	CS	OM	5 V	CS	OM	5 D			5 M	CS	OM
6 S	OM	CS	6 M	CS	OM	6 M	OM	CS	6 S	CS	OM	6 L	OM	CS	6 J	OM	CS
7 D			7 M	OM	CS	7 J	CS	OM	7 D			7 M	OM	CS	7 V	OM	CS
8 L	CS	OM	8 J	CS	OM	8 V	CS	OM	8 L	OM	CS	8 M	CS	OM	8 S		
9 M	CS	OM	9 V	CS	OM	9 S			9 M	OM	CS	9 J		FERIE	9 D		
10 M	OM	CS	10 S			10 D			10 M	CS	OM	10 V	OM	CS	10 L	CS	OM
11 J	CS	OM	11 D			11 L	OM	CS	11 J	OM	CS	11 S	OM	CS	11 M	CS	OM
12 V	CS	OM	12 L	OM	CS	12 M	OM	CS	12 V	OM	CS	12 D			12 M	OM	CS
13 S			13 M	OM	CS	13 M	CS	OM	13 S			13 L	CS	OM	13 J	CS	OM
14 D			14 M	CS	OM	14 J	OM	CS	14 D			14 M	CS	OM	14 V	CS	OM
15 L	OM	CS	15 J	OM	CS	15 V	OM	CS	15 L	CS	OM	15 M	OM	CS	15 S		
16 M	OM	CS	16 V	OM	CS	16 S			16 M	CS	OM	16 J	CS	OM	16 D		
17 M	CS	OM	17 S			17 D			17 M	OM	CS	17 V	CS	OM	17 L	OM	CS
18 J	OM	CS	18 D			18 L	CS	OM	18 J	CS	OM	18 S			18 M	OM	CS
19 V	OM	CS	19 L	CS	OM	19 M	CS	OM	19 V	CS	OM	19 D			19 M	CS	OM
20 S			20 M	CS	OM	20 M	OM	CS	20 S			20 L	OM	CS	20 J	OM	CS
21 D			21 M	OM	CS	21 J	CS	OM	21 D			21 M	OM	CS	21 V	OM	CS
22 L	CS	OM	22 J	CS	OM	22 V	CS	OM	22 L	OM	CS	22 M	CS	OM	22 S		
23 M	CS	OM	23 V	CS	OM	23 S			23 M	OM	CS	23 J	OM	CS	23 D		
24 M	OM	CS	24 S			24 D			24 M	CS	OM	24 V	OM	CS	24 L	CS	OM
25 J	CS	OM	25 D			25 L	OM	CS	25 J	OM	CS	25 S			25 M	CS	OM
26 V	CS	OM	26 L	OM	CS	26 M	OM	CS	26 V	OM	CS	26 D			26 M	OM	CS
27 S			27 M	OM	CS	27 M	CS	OM	27 S			27 L	CS	OM	27 J	CS	OM
28 D			28 M	CS	OM	28 J	OM	CS	28 D			28 M	CS	OM	28 V	CS	OM
29 L	OM	CS	29 J	OM	CS	29 V	OM	CS	29 L	CS	OM	29 M	OM	CS	29 S		
30 M	OM	CS	30 S			30 S			30 M	CS	OM	30 J	CS	OM	30 D		
31 M	CS	OM	31 D			31 D			31 V	CS	OM						



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<ul style="list-style-type: none"> Semaines impaires OM Semaines paires CS 	Chapelle Guillaume, La Bazoge Gouet, Charbonnières, Chapelle Royale, Les Autels - Villevon, Béthonvilliers	Thiron Gardais	Brunelles, Coudreceau, Coudray au Perche, Vichères	Le Theil sur Huisne, Nonvilliers-Grandhoux, Montigny le Chartif, Chassant	Ceton, La Croix du Perche, Argenvilliers, la Gaudaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<ul style="list-style-type: none"> Semaines paires OM Semaines impaires CS 	Saintigny, Marolles les Buis, Happonvilliers, Combres, St Jean Pierre Fixte	Luigny, Miermaigne, Moulhard	Authon du Perche, Soizé	Bellou le Trichard, St Germain de la Coudre, La Rouge, St Agnan sur Erre, St Hilaire sur Erre, L'hermitière, Gémages, Mâle	Frazé, Beaumont les Autels, St Pierre la Bruyère, Champrond en Perchet, Trizay, Coutretot, St Serge, St Bomer, Les Etilleux, Souancé au Perche



CALENDRIER COLLECTES 2024

ordures ménagères et collecte sélective



A CONSERVER

Informations pratiques :

NOGENT LE ROTROU et MARGON

zone agglomérée

OM : tous les MARDIS

CS : tous les MERCREDIS

Les écarts

OM : MARDI semaines paires

CS : MERCREDI semaines impaires

OM



CS



Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1 L	OM	CS	1 J	OM	CS	1 D			1 M	CS	OM	1 V	FERIE	1 D			
2 M	OM	CS	2 V	OM	CS	2 L	CS	OM	2 M	OM	CS	2 S	CS	OM	2 L	OM	CS
3 M	CS	OM	3 S			3 M	CS	OM	3 J	CS	OM	3 D			3 M	OM	CS
4 J	OM	CS	4 D			4 M	OM	CS	4 V	CS	OM	4 L	OM	CS	4 M	CS	OM
5 V	OM	CS	5 L	CS	OM	5 J	CS	OM	5 S			5 M	OM	CS	5 J	OM	CS
6 S			6 M	CS	OM	6 V	CS	OM	6 D			6 M	OM	CS	6 V	OM	CS
7 D			7 M	OM	CS	7 S			7 L	OM	CS	7 J	OM	CS	7 S		
8 L	CS	OM	8 J	CS	OM	8 D			8 M	OM	CS	8 V	OM	CS	8 D		
9 M	CS	OM	9 V	CS	OM	9 L	OM	CS	9 M	CS	OM	9 S			9 L	CS	OM
10 M	OM	CS	10 S			10 M	OM	CS	10 J	OM	CS	10 D			10 M	CS	OM
11 J	CS	OM	11 D			11 M	CS	OM	11 V	OM	CS	11 L	FERIE	11 M	OM	CS	
12 V	CS	OM	12 L	OM	CS	12 J	OM	CS	12 S			12 M	CS	OM	12 J	CS	OM
13 S			13 M	OM	CS	13 V	OM	CS	13 D			13 M	OM	CS	13 V	CS	OM
14 D	FERIE		14 M	CS	OM	14 S			14 L	CS	OM	14 J	OM	CS	14 S		
15 L	OM	CS	15 J	FERIE		15 D			15 M	CS	OM	15 V	CS	OM	15 D		
16 M	OM	CS	16 V	OM	CS	16 L	CS	OM	16 M	OM	CS	16 S	CS	OM	16 L	OM	CS
17 M	CS	OM	17 S	OM	CS	17 M	CS	OM	17 J	CS	OM	17 D			17 M	OM	CS
18 J	OM	CS	18 D			18 M	OM	CS	18 V	CS	OM	18 L	OM	CS	18 M	CS	OM
19 V	OM	CS	19 L	CS	OM	19 J	CS	OM	19 S			19 M	OM	CS	19 J	OM	CS
20 S			20 M	CS	OM	20 V	CS	OM	20 D			20 M	CS	OM	20 V	OM	CS
21 D			21 M	OM	CS	21 S			21 L	OM	CS	21 J	OM	CS	21 S		
22 L	CS	OM	22 J	CS	OM	22 D			22 M	OM	CS	22 V	OM	CS	22 D		
23 M	CS	OM	23 V	CS	OM	23 L	OM	CS	23 M	CS	OM	23 S			23 L	CS	OM
24 M	OM	CS	24 S			24 M	OM	CS	24 J	OM	CS	24 D			24 M	CS	OM
25 J	CS	OM	25 D			25 M	CS	OM	25 V	OM	CS	25 L	CS	OM	25 M	FERIE	
26 V	CS	OM	26 L	OM	CS	26 J	OM	CS	26 S			26 M	CS	OM	26 J	OM	CS
27 S			27 M	OM	CS	27 V	OM	CS	27 D			27 M	OM	CS	27 V	CS	OM
28 D			28 M	CS	OM	28 S			28 L	CS	OM	28 J	CS	OM	28 S	CS	OM
29 L	OM	CS	29 J	OM	CS	29 D			29 M	CS	OM	29 V	CS	OM	29 D		
30 M	OM	CS	30 V	OM	CS	30 L	CS	OM	30 M	OM	CS	30 S			30 L	OM	CS
31 M	CS	OM	31 S			31 J	CS	OM	31 J	CS	OM	31 M			31 M	OM	CS

Suivant la configuration du découpage administratif, en zones limitrophes, il se peut que certaines habitations soient rattachées à la tournée de la commune voisine.



Afin de ne pas manquer le passage du camion, nous vous rappelons que les bacs doivent être sortis la veille au soir.

S'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes suivantes de la même semaine sont reportées d'un jour.

SAUF POUR LE 8 ET 20 MAI 2024

(ces 2 jours seront travaillés).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<ul style="list-style-type: none"> Semaines impaires OM Semaines paires CS 	Chapelle Guillaume, La Bazoge Gouet, Charbonnières, Chapelle Royale, Les Autels - Villevon, Béthonvilliers	Thiron Gardais	Brunelles, Coudreceau, Coudray au Perche, Vichères	Le Theil sur Huisne, Nonvilliers-Grandhoux, Montigny le Chartif, Chassant	Ceton, La Croix du Perche, Argenvilliers, la Gaudaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<ul style="list-style-type: none"> Semaines paires OM Semaines impaires CS 	Saintigny, Marolles les Buis, Happonvilliers, Combres, St Jean Pierre Fixte	Luigny, Miermaigne, Moulhard	Authon du Perche, Soizé	Bellou le Trichard, St Germain de la Coudre, La Rouge, St Agnan sur Erre, St Hilaire sur Erre, L'hermitière, Gémages, Mâle	Frazé, Beaumont les Autels, St Pierre la Bruyère, Champrond en Perchet, Trizay, Coutretot, St Serge, St Bomer, Les Etilleux, Souancé au Perche

ANNEXE 2 : Localisation des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE et statistiques de collecte – ANNEE 2024

		Verre mélangé			Emballages BIFLUX		
CDC du PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Argenvilliers	Salle communale	2 colonnes	8,351	18	2 colonnes	1,981	25
Authon du Perche	Gendarmerie	2 colonnes	10,355	24	2 colonnes	2,386	30
	Stade	2 colonnes	9,823	22	2 colonnes	2,038	28
	Parking Cimetière	4 colonnes	28,87	63	4 colonnes	9,922	88
	Salle des fêtes	1 colonne	1,254	4	0	0	0
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	2 colonnes	14,808	30	2 colonnes	4,354	40
Bethonvilliers	Sortie Bourg	2 colonnes	4,883	15	2 colonnes	1,128	18
Brunelles (ARCISSES)	Station d'épuration	2 colonnes	8,77	24	2 colonnes	3,005	18
	Camping bois Jahan	2 colonnes	2,835	8	1 colonne	0,804	9
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	2 colonnes	15,846	29	2 colonnes	4,742	31
Chapelle Royale	Caserne pompiers	2 colonnes	15,383	30	2 colonnes	1,39	20
Coudreceau (ARCISSES)	D351 à coté école	2 colonnes	8,529	21	2 colonnes	1,227	12
Les Autels Villevillon	Cimetière	2 colonnes	6,265	17	2 colonnes	1,164	20
Luigny	sortie bourg étang	2 colonnes	15,065	33	2 colonnes	5,642	37
Charbonnières	Déchetterie	4 colonnes	12,617	29	2 colonnes	6,879	29
	Bourg	2 colonnes	10,184	21	2 colonnes	3,51	28
Coudray au Perche	Cimetière	2 colonnes	9,892	25	2 colonnes	1,443	23
La Gaudaine	Place du cimetière	2 colonnes	5,769	15	2 colonnes	2,328	13
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	2 colonnes	13,382	26	2 colonnes	3,071	29
Margon (ARCISSES)	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	4 colonnes	21,924	64	4 colonnes	6,235	68
	Lidl parking	2 colonnes	8,57	20	2 colonnes	3,529	34
	Leclerc parking	3 colonnes	30,04	65	3 colonnes	7,774	63
	La Flamandière	2 colonnes	14,611	28	2 colonnes	2,983	37
	base de loisirs	1 colonne	1,173	5	1 colonne	0,716	5
	V&B	1 colonne	2,891	6	0	0	0
Miermaigne	D368 chem Bellevue	2 colonnes	7,608	17	2 colonnes	2,16	22
Soizé (AUTHON)	Cimetière	2 colonnes	12,948	29	2 colonnes	3,371	44
Souancé au Perche	Plan d'eau	2 colonnes	22,783	49	2 colonnes	3,863	39
St Bomer	Sortie Bourg	2 colonnes	5,278	15	2 colonnes	1,732	22
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	2 colonnes	7,375	18	2 colonnes	2,192	25
Trizay	Place centrale	2 colonnes	6,848	16	2 colonnes	1,492	17
Vichères	Rue de la gare	2 colonnes	7,455	18	2 colonnes	1,487	19
		68	352,385	804	63	94,548	893
		Verre mélangé			Emballages BIFLUX		
CDC TERRES DE PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Chassant	Rue du Stade	2 colonnes	16,073	30	2 colonnes	1,436	22
Combres	Cimetière	2 colonnes	20,394	39	2 colonnes	2,323	38
La Croix du Perche	Chemin des écoles	2 colonnes	8,396	23	2 colonnes	1,869	23
Frazé	salle communale	2 colonnes	11,452	25	2 colonnes	2,227	17
Frétigny	Place de la Mairie	2 colonnes	12,418	26	2 colonnes	3,267	27
Happonvilliers	Rue de Panama	1 colonne	11,616	30	2 colonnes	2,15	18
Marolles les Buis	Place de la Mairie	2 colonnes	6,622	17	2 colonnes	0,917	14
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	2 colonnes	16,519	30	2 colonnes	1,931	24
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	2 colonnes	16,12	30	2 colonnes	2,096	23
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	2 colonnes	9,605	26	2 colonnes	3,901	23
	Promenade	4 colonnes	25,671	72	2 colonnes	5,213	44
	Déchetterie	4 colonnes	19,622	57	2 colonnes	6,947	43
		27	174,508	405	24	34,277	316
		Verre mélangé			Emballages BIFLUX		
CDC GRAND CHATEAUDUN		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	2 colonnes	13,65	37	2 colonnes	3,355	40
	Eco marché	4 colonnes	38,899	86	2 colonnes	8,654	68
	rue des Fossés	1 colonne	9,931	15	1 colonne	4,209	21
	rue du Perche	2 colonnes	7,867	24	2 colonnes	2,6	35
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	2 colonnes	8,429	27	2 colonnes	1,726	24
Moulhard	Rue de Luigny	2 colonnes	5,318	15	2 colonnes	0,529	14
		12	84,094	204	10	21,073	202

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Bellou le Trichard	Cimetière	2 colonnes	9,14	22	2 colonnes	2,229	18
Ceton	la Poste	5 colonnes	24,195	53	4 colonnes	8,345	57
	salle communale	2 colonnes	12,342	28	2 colonnes	5,192	35
	rue Jean Moulin	2 colonnes	17,557	36	2 colonnes	7,157	56
	rue Barentin	1 colonne	0,724	5	2 colonnes	1,29	17
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg direction St Germain	2 colonnes	4,751	14	2 colonnes	1,807	20
La Rouge - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	2 colonnes	11,34	24	2 colonnes	2,508	31
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	2 colonnes	19,805	39	2 colonnes	4,268	39
	rue du Stade	3 colonnes	8,282	22	2 colonnes	3,126	33
	lieu dit Les bruyères	2 colonnes	12,906	30	2 colonnes	6,328	38
	Déchetterie	2 colonnes	25,234	40	2 colonnes	7,408	46
	rue des Ponts	2 colonnes	11,198	25	2 colonnes	2,738	21
	Rue de la Pelzinière	2 colonnes	5,364	13	2 colonnes	1,062	16
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	D211/D936	2 colonnes	8,733	18	2 colonnes	2,435	21
Mâle - VAL AU PERCHE	Les Boulets	2 colonnes	5,96	11	2 colonnes	1,891	29
	Bourg	2 colonnes	13,362	25	2 colonnes	1,54	26
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	2 colonnes	4,973	14	2 colonnes	0,772	15
St Germain de la Coudre	salle communale	4 colonnes	29,486	66	4 colonnes	8,023	58
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	2 colonnes	12,727	27	2 colonnes	2,872	23
		43	238,079	512	42	70,991	599

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Montigny le Chartif	Cimetière	2 colonnes	14,76	28	2 colonnes	2,712	32
		2	14,76	28	2	2,712	32

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC CŒUR DU PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	2 colonnes	21,91	39	3 colonnes	4,026	38
		2	21,91	39	3	4,026	38

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
NOGENT LE ROTROU	Rue Croix la Comtesse	2 colonnes	1,283	7	1 colonnes	0,755	13
	Place Sully	1 colonne	0,922	2	1 colonne	0,768	10
	AV Charles DeGaulle	2 colonnes	8,922	21	2 colonnes	2,934	27
	Rue Culioli	2 colonnes	2,298	8	1 colonne	1,321	12
	Place Churchill	2 colonnes	5,795	16	1 colonne	1,675	15
	Centre de secours	2 colonnes	2,719	12	1 colonne	0,403	7
	Rue George Bizet	2 colonnes	2,275	8	1 colonne	0,627	8
	Place du 11 août	2 colonnes	9,449	18	1 colonne	4,918	36
	Place des Viennes	2 colonnes	5,311	13	2 colonnes	3,016	30
	Parking de la Gare	2 colonnes	4,081	12	1 colonne	1,108	12
	Parking école av Kennedy	2 colonnes	5,159	12	1 colonne	2,891	28
	Rue du Perche	3 colonnes	2,597	8	2 colonnes	0,699	12
	CC Gauchetières	2 colonnes	6,346	14	2 colonnes	2,857	23
	Place St Pol	1 colonne	5,591	12	0	0	0
	Caserne UIISC	2 colonnes	6,312	14	0	0	0
	Rue de la Touche	2 colonnes	8,755	18	2 colonnes	4,543	36
	Rue Léo Lagrange	1 colonne	1,522	5	1 colonne	0,441	12
	Av camille Gâté	2 colonnes	3,095	8	1 colonne	0,899	8
	Déchetterie	2 colonnes	24,192	44	4 colonnes	21,378	71
		36	106,624	252	25	51,233	360

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
90 points tri		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
		190	992,36	2 244	169	278,86	2 440

ANNEXE 3 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

Filières	Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Aspects financiers	
				Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages	 REP « historique » avec la création d' ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2029	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte, de tri et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien lié à la performance de tri • Recettes issues de la vente matériaux • Soutien à la communication
Papiers	 REP créée en 2007 avec l'agrément d' ECOFOLIO , Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2029	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte, de tri et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne triée et valorisée • Soutien à la communication
Piles et accumulateurs	 REP créée en 1999 Avec COREPILE (Agrément renouvelé le 01/01/22 pour 3 ans)	Convention signée avec COREPILE en 2003 Dernière convention en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collectés en fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	Soutien à la communication
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et électroniques)	 REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEM, ECOLOGIC, RECYLUM.	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES . Pour les	Récupération sur les 4 déchèteries depuis 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne récupérée et traitée

Lampes		ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné en 2017 pour former ESR puis ECOSYSTEM	lampes : Convention signée en 2007 avec RECYLUM Dernières conventions en cours jusqu'en 31/12/2027			• Soutien à la communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d' ECO TLC qui devient REFASHION en 2020	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention signée le 27/04/23 renouvelée tacitement chaque année	Colonnes mises en place par le RELAIS	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat	<i>A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée</i>	Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc. 2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques) + Article bricolage (peinture)		REP créée avec l'agrément d' ECO DDS en avril 2013	Convention signée avec ECODDS en mai 2024 - en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collectés en contenants spécifiques dans les déchèteries	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis la communication et les frais de déclassement (erreur de tri)	Soutien à la communication
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013 ECOMOBILIER devient ECOMAISON en 2022	Contrat signé avec ECO MOBILIER depuis février 2017 Dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2029.	Ces déchets sont actuellement évacués dans une benne dédiée à la collecte des DEA sur les 4 déchèteries	Collecte opérationnelle - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Jouets		REP créée en octobre 2021 Agrément d' ECOMAISON	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 Convention en cours jusqu'au 31/12/2027.	Collecte mise en place en juin 2023 : collecte en mélange dans la benne mobilier + box en haut de quai	Collecte opérationnelle - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	• Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

Article bricolage et jardin (ABJ)		REP créée en octobre 2021 Agrément d' ECOMAIISON	Convention signée avec ECO MAISON le 11/08/2022 Convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Collecte mise en place en juin 2023 : collecte en mélange dans la benne mobilier + box en haut de quai	Collecte opérationnelle - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article de sports et de loisirs (ASL)		REP créée en février 2022 Agrément d' ECOLOGIC	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 Convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Collecte mise en place en décembre 2023 : collecte au sol et en box en haut de quai	Collecte opérationnelle - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Article bricolage et jardin thermique (ABJ th)		REP créée en février 2022 Agrément d' ECOLOGIC	Convention signée avec ECOLOGIC le 20/04/2023 Convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Collecte mise en place en décembre 2023 : collecte au sol et en box en haut de quai	Collecte opérationnelle - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Produits et Matériaux de la construction du bâtiment (PMCB)		REP créée en juin 2022 Agrément de VALOBAT/ECOMAIISON/ECO MINERO/VALDELIA	Convention signée avec les éco organismes le 07/12/2023 Convention en cours jusqu'au 31/12/2027	Pour Nogent : collecte opérationnelle en bennes multi REP bois et plastique, plâtre, et menuiseries. Pour Thiron et Charbonnières : collecte opérationnelle en bennes multi REP bois. Le reste des déchets sont évacué comme pour le Theil, dans les bennes classiques bois/ferrailles/encombrants	Quand la collecte est opérationnelle : pas de frais pour la collectivité. Quand la collecte s'effectue en benne classique : prise en charge financière par la REP. Les frais de communication restent à la charge de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication
Huiles minérales et synthétiques		REP créée en janvier 2022 Agrément de CYCLEVIA	Convention signée avec CYCLEVIA en février 2023 Convention en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collecté dans les bornes à huiles sur les 4 déchèteries	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Soutien à la communication

GLOSSAIRE

ABJ : article de bricolage et jardin
ASL : article de sport et loisirs
CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
CS : collecte sélective
CMTV : Chartres Métropole Traitement et Valorisation
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
JJ : jeux -jouets
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PMCB : produits et matériaux de construction et du bâtiment
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes